La Bourdonnerie – 2 allée Pierre Lacroute – CS 67524 – 21075 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 48 91 00 – Fax : 03 80 48 91 01
Courriel : rnf@espaces-naturels.fr - www.reserves-naturelles.org

Réserves Naturelles DE FRANCE

Aujourd'hui, la terre de demain

Outils d'animation RNF

Feuille de route à horizon 2030
Commission Education et Sensibilisation à la Nature

I. Préambule

Quelques chiffres

Le présent document détaille les **orientations stratégiques** et les principaux **axes de travail** de la Commission Education et sensibilisation à la nature (ESN) d'ici 2030. Il a été rédigé par les membres du Comité de pilotage de cette commission et les permanents de l'équipe RNF, en cohérence avec le projet associatif RNF à horizon 2030[1]. Cette feuille de route doit permettre à chacun de comprendre **la logique** des actions, de l'organisation et du fonctionnement des travaux engagés par les membres de RNF sur le thème de l'éducation et la sensibilisation à la nature. Elle s'adaptera aux évolutions régulières du cadre institutionnel, des facteurs environnementaux et des connaissances.

II. Contexte et constats 2018

Les 10 prochaines années s'amorcent dans un contexte de plus en plus complexe et incertain pour exercer les métiers de gestionnaires :

- La **pression des changements globaux sur les espaces naturels s'accélère et s'intensifie**. Que ce soit le changement climatique, l'artificialisation des sols ou encore l'expansion des espèces exotiques envahissantes, les tendances sont alarmistes[2]. En outre s'ajoute une augmentation d'autres types de pressions anthropiques comme les usages notamment liés aux activités de loisirs et de plein air en plein croissance. Ces évolutions sont visibles sur le terrain par bons nombres de gestionnaires, en Métropole comme sur les territoires ultra-marins.
- Ces changements, caractérisés par leur rapidité et leur intensité, **altèrent concrètement la composition et le fonctionnement des espaces naturels**, modifiant ainsi de manière fondamentale la façon dont nous les comprenons et dont nous les gérons. Ils **bouleversent les usages et les pratiques** au sein du socioécosystème dans lequel les réserves naturelles évoluent[3].
- **L'expertise** pour protéger et gérer le patrimoine naturel demande un **niveau de professionnalisation** élevé qui doit s'adapter à l'évolution des contextes sur le terrain et aux niveaux régionaux et national. **Elle souffre d'un manque de reconnaissance dans le domaine de la sensibilisation et de l'éducation à la nature dont la mission mise en œuvre par les gestionnaires ne fait pas l'objet d'une prise en compte budgétaire par le ministère de la transition écologique et solidaire.**

[1] Projet associatif RNF à horizon 2030 (2018)
[2] 6ème rapport GIEC (2018) ; Rapports régionaux IPBES (2018)
[3] Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (2018)

- Enfin, c'est dans un paysage **institutionnel, administratif et financier** complexe et en mouvement constant que s'exercent les différents métiers du gestionnaire. La conduite des plans de gestion est fortement dépendante des schémas d'aménagement du territoire, de la gouvernance de la biodiversité ou encore de l'ingénierie de projet, à différentes échelles territoriales.

III. Rôles de la commission et principe d'intervention

C'est dans ce contexte que les commissions inscrivent leur feuille de route, en vue de fédérer, mobiliser et animer une communauté de gestionnaires d'espaces naturels protégés, tous statut confondus, en termes de **veille** et d'**innovation**, de **retour d'expériences** et d'**évolution des pratiques**, ou encore de **mutualisation** et de **transfert** des savoirs et savoir-faire, selon les principes suivants :

3.1 RNF est résolument une structure inter-réseaux qui rassemble une grande variété d'acteurs de la protection de la nature sur les territoires (collectivités, ONG, PNR, CEN, Parcs Nationaux, Parcs Naturels marins, établissements publics, etc.) et les autorités de classement en particulier les Régions qui ont une vision, des valeurs et une culture communes. Ces acteurs ont des habitudes de travail reconnues en termes de qualité, de pertinence et de fiabilité. Les commissions agissent dans un **principe d'ouverture** pour susciter l'intelligence collective et la coopération active au-delà des membres de RNF, incluant les professionnels de la conservation de la nature, des géosciences, du climat, des sciences humaines et sociales, etc. Elles sont à prendre comme un lieu d'échange et de mutualisation entre les différents réseaux.

3.2 Les réserves naturelles remplissent une fonction d'éducation essentielle pour la société, contribuant à leur mission première de protection de la nature, faisant ainsi partager la nécessité de préserver l'environnement bien au-delà des aires protégées. L'éducation à la nature traitée au sein de la CESN, longtemps vue sous les angles scientifique et naturaliste, tente aujourd'hui de réconcilier l'Homme et la Nature. Parce que les réserves naturelles sont des lieux d'exception dont il faut dévoiler tout le potentiel éducatif, elles deviennent des laboratoires où l'expérimentation fait entrer le citoyen dans les coulisses de leur fonctionnement et le rendent acteur de leur protection. Les éducateurs à la nature incarnent les liens physiques unissant habitants/usagers/réserve naturelle, sont les passeurs de savoirs, savoir-être et savoir-faire vis-à-vis de la nature, sèment des questionnements, donnent des clés pour comprendre cette nature complexe et le caractère exceptionnel des réserves naturelles. La CESN intègre ces fondamentaux dans l'ensemble de ses projets.

3.3 La Commission Education et Sensibilisation à la Nature (ESN) couvre 5 principaux types d'actions :

* Mobiliser les savoir-faire pour inscrire l'éducation à la nature comme facteur essentiel d'appropriation des RN, et leur donner à ces dernières les moyens d'être moteurs de développement local,
* Démontrer aux élus et décideurs le rôle fondamental des RN et les retombées écologiques, éducatives et sociales sur leur territoire,
* Donner aux RN les moyens d'impliquer les enfants dans la gestion conservatoire de leur territoire pour ancrer cette pratique dans leur construction identitaire,
* Appuyer les gestionnaires pour ouvrir les RN et en faire - quand la réglementation le permet - des lieux de bien-être et de rencontres culturelles sous des formes diversifiées,
* Innover, développer les compétences, partager et intégrer de nouvelles démarches d'expérimentation en partenariat et complémentarité d'autres réseaux d'EEDD.

3.4 Le fonctionnement[4] de la commission Education et Sensibilisation à la Nature (ESN) s'articule autour d'un groupe décisionnaire élu, renouvelé tous les 3 ans (le **bureau**), d'un organe de gouvernance dans lequel les membres s'impliquent volontairement (le **Comité de pilotage**) et de groupes de travail et de réflexion (les **ateliers**) qui réunissent quelques membres motivés pour développer une thématique en particulier. La commission Education et Sensibilisation à la Nature (ESN) inclut également une série d'ateliers opérationnels de travail, en lien direct avec les autres commissions de RNF pour engager des projets transversaux, notamment au sein de l'intercommission.

IV. Orientations stratégiques à horizon 2030

[4] cf note de cadrage des outils d'animation RNF (2017)

Les travaux de la Commission ESN s'articulent autour des **6 orientations stratégiques** suivantes :

OS1 – Inscrire l'éducation à la nature comme facteur essentiel d'appropriation territoriale des RN dans la stratégie de RNF

OS2 – Placer le réseau RNF comme acteur décisif et incontournable des prises de conscience et implications des décideurs et citoyens en faveur de la biogéodiversité

OS3 – Dynamiser et faire connaître le savoir-faire de la communauté des éducateurs à la nature des RN en favorisant l'émergence d'idées, d'expérimentations et d'innovations en partenariat avec des réseaux EEDD

OS4 – Valoriser les connaissances et les savoir-faire du réseau sur le thème

OS5 – Plaidoyer : assurer la représentation et faire valoir les intérêts des missions d'éducation et de sensibilisation à la nature des agents dans les réserves naturelles

OS6 – Partenariat : établir des alliances stratégiques pour consolider et maximiser l'impact des commissions

OS1 – Inscrire l'éducation et la sensibilisation à la nature comme facteur essentiel d'appropriation territoriale des RN dans la stratégie de RNF

Axe de travail 1.1 Argumentaire et porter à connaissance de l'éducation/sensibilisation comme facteur-clé pour une meilleure appropriation territoriale

Constat : La sensibilisation et l'éducation nature ne sont pas inscrits en tant que facteur-clé dans la méthodologie PG

But : Compléter la méthodologie existante en renforçant le facteur éducatif

Résultat attendu : Une intégration dans la méthodologie des plans de gestion de la sensibilisation comme facteur-clé d'appropriation territoriale, favorisant une meilleure perception des RN par les élus et citoyens

Axe de travail 1.2 Ancrer les citoyens dans leur territoire par le biais de la Culture : histoire, racines, toponymie, savoir-faire locaux, interprétation du site pour une meilleure appropriation

Constat : On constate une méconnaissance de l'importance des racines identitaires des citoyens

But : Favoriser un meilleur ancrage du site en mettant en relief toutes les interactions historiques et culturelles qu'il possède avec son territoire

Résultat attendu : Une meilleure appropriation du site protégé comme bien naturel et culturel dont les citoyens sont fiers

OS2 – Placer le réseau RNF comme acteur décisif et incontournable des prises de conscience et implications des décideurs et citoyens en faveur de la biogéodiversité

Axe de travail 2.1 Production de nouveaux outils consolidant le kit de sensibilisation des élus et acteurs du territoire (projet VA) et son porter à connaissance

Constat : Un manque d'outils concrets d'aide au quotidien des gestionnaires pour renforcer la prise de conscience des élus en faveur des RN

But : Un travail de synthèse et d'argumentaire sur la contribution des RN aux politiques publiques

Résultat attendu : Les élus et décideurs sont mobilisés pour soutenir et promouvoir l'outil RN sur leur territoire - un argumentaire démontrant la contribution des RN aux politiques publiques est construit

Axe de travail 2.2 Développement de l'art sous toutes ses formes pour renforcer l'ancrage les RN quand la réglementation le permet

Constat : L'approche sensible est très peu développée, au profit de l'approche scientifique

But : Favoriser l'émergence de projets artistiques dans les RN, venant compléter la diversité des approches existantes

Résultat attendu : Un accompagnement des gestionnaires est mis en place pour ouvrir les RN à la Culture. Des partenariats sont engagés avec les DRAC

Axe de travail 2.3 Démonstration de la contribution des RN à la politique publique "Santé" et partenariats avec des structures de santé

Constat : le facteur bien-être et santé des espaces naturels, pourtant indubitable, n'a jusque-là jamais été mis en avant

But : faire comprendre aux citoyens, élus et décideurs le bénéfice santé d'une réserve naturelle sur son territoire

Résultat attendu : Les RN sont reconnues comme "pôles de ressourcement" indispensables au bien-être et à la santé des citoyens. Des partenariats sont engagés avec des structures telles que les Agences Régionales de Santé

Axe de travail 2.4 Accompagnement des réserves naturelles dans le développement des aires éducatives

Constat : les enfants, citoyens de demain, ne sont généralement pas considérés comme légitimes pour prendre part aux décisions d'amélioration de la qualité du territoire

But : Aider les gestionnaires à monter un projet d'aire éducative avec les écoles de leur territoire, en lien avec leur commune

Résultat attendu : Un réseau dynamique d'aires éducatives est développé dans les RN grâce à la construction d'outils et la mise en place de partenariats

Axe de travail 2.5 Développement de projets et d'actions bénéficiant à divers publics : familles, scolaires, publics empêchés, etc.

Constat : il est fondamental que l'ensemble des citoyens se sentent concernés par la nature, sa connaissance et sa protection

But : Animer dans le réseau les initiatives nationales (événementiels)

Résultat attendu : Une consolidation des actions est menée dans le cadre de la convention MEN

OS3 – Favoriser l'émergence d'idées, d'expérimentations et d'innovations dans les réserves naturelles

Axe de travail 3.1 Monter un travail de réflexion à réaliser avec le monde de la recherche, en particulier la sociologie

Constat : Une méconnaissance de l'impact des actions d'éducation et de sensibilisation du public à moyen et long terme

But : Connaître les facteurs de changement de comportement des citoyens vis-à-vis de la nature

Résultat attendu : Une méthode solide d'évaluation des actions de sensibilisation est produite et testée

Axe de travail 3.2 Mettre en place des « laboratoires d'idées » et réflexions collectives avec d'autres réseaux d'EEDD

Constat : Les éducateurs nature manquent de communication avec leurs homologues de réseaux partenaires

But : Favoriser les échanges – ne débouchant pas forcément sur des projets concrets

Résultat attendu : Un maillage interactif d'idées, concepts, visions, connaissances et opinions diversifiées est concrétisé à l'initiative de RNF

Axe de travail 3.3 Monter un forum d'innovation lors de chaque Congrès RNF

Constat : Des initiatives pouvant intéresser toutes les RN restent en local et ne sont pas communiquées

But : Porter à la connaissance du réseau les idées et expérimentations innovantes des RN

Résultat attendu : Les éducateurs nature/gestionnaires bénéficient d'une communication sur des actions inattendues et singulières existantes dans le réseau

OS4 – Valorisation

Dynamiser et valoriser les connaissances et savoir-faire du réseau sur l'éducation et de sensibilisation à la nature

Axe de travail 4.1 Professionnaliser et développer les compétences des éducateurs nature

Constat : La mission d'éducation nécessite une remise à niveau permanente pour tous les publics

But : Améliorer la connaissance et la technique professionnelle des éducateurs nature

Résultat attendu : Un programme de formations via le centre de ressources, consolidé par compagnonnage, coformation, plateforme d'échanges

Axe de travail 4.2 Valoriser les savoirs et savoir-faire des éducateurs à la nature, et les travaux effectués par la Com ESN

Constat : Les travaux menés par la commission ESN restent à ce jour trop peu connus

But : Communiquer et mettre à disposition les résultats des travaux effectués, en interne et en externe

Résultat attendu : Une stratégie de communication adaptée

Axe de travail 4.3 Bancarisation d'outils et de techniques pédagogiques, alimentation des centres de ressources et observatoire RNF (+ données issues des sciences participatives, implication des citoyens)

Constat : Il est nécessaire de créer un pôle regroupant à la fois la totalité des données issues des travaux en EEDD du réseau, ainsi que des données extérieures vers lesquelles les éducateurs peuvent aller rechercher de la matière

But :

Résultat attendu : Une banque d'outils et de techniques pédagogiques performants

Axe de travail 4.5 Accompagner les gestionnaires dans la sensibilisation des publics (élus, citoyens…)

Constat :

But :

Résultat attendu :

OS5 – Plaidoyer

Assurer la représentation et faire valoir les intérêts des missions d'éducation et de sensibilisation à la nature des agents dans les réserves naturelles.

Axe de travail 5.1 Représenter le réseau des réserves naturelles aux instances nationales et régionales

Constat : L'un des principaux rôles historiques des commissions, en lien avec les permanents de l'équipe salariée de RNF, est de représenter le réseau aux réunions, groupes de travail, colloques ou séminaires organisés ou co-organisés par les partenaires. Cette présence à différentes échelles territoriales permet de glaner/faire remonter des informations et d'influencer les projets en exprimant les besoins/avis des gestionnaires.

But : Cet axe de travail vise à consolider l'existant tout en considérant les opportunités et demandes, qu'elles émanent des membres des commissions ou de partenaires. Dans la mesure du possible, une cartographie des représentations et des rapports minutes sont établis, de façon à partager l'actualité de ces représentations au sein des commissions et en intercommissions.

Résultats attendus : les commissions contribuent à la représentation de RNF dans différentes instances pour faire valoir les savoirs et savoir-faire des gestionnaires, défendre leurs intérêts et participer aux décisions stratégiques. Un réseau d'éducateurs à l'environnement sont des référents en régions et font le lien entre l'équipe RNF et le terrain. Suivi d'une liste des représentations, définissant les priorités et avancées des contributions.

Axe de travail 5.2 Réaffirmer les 3 grandes missions des réserves naturelles - dont la mission « faire découvrir »

Constat : Bien qu'elle soit inscrite parmi les grandes missions inscrites dans la stratégie du réseau RNF et qu'elle soit appliquée sur le terrain – autant que faire se peut avec les budgets dont elle dispose, on constate que la mission « faire découvrir » n'est pas toujours prise en compte au même niveau que les missions « protéger » et « gérer » auprès des tutelles

But : Rappeler qu'il s'agit d'une mission indispensable pour sensibiliser les décideurs, élus et citoyens, et maximiser l'ancrage des réserves naturelles sur leur territoire

Résultat attendu : Une reconnaissance pérenne de la mission d'animation dont les postes sont prises en compte au même titre que les autres missions de RNF

Axe de travail 5.3 Conforter le plaidoyer de RNF en fournissant des arguments objectifs sur l'importance de l'éducation et la sensibilisation à la nature

Constat : Les commissions regroupent de nombreux experts pouvant être sollicités pour contribuer aux avis émis par RNF sur la protection du patrimoine naturel

But : Sur la base d'une auto-saisine des membres des commissions, ou en fonction des demandes exprimées par le Conseil d'Administration de RNF ou d'autres partenaires, les commissions alimentent le plaidoyer de RNF en délivrant par exemple des analyses/avis ou en proposant des motions aux assemblées générales portant sur l'éducation et la sensibilisation à la nature.

Résultat attendu : Le plaidoyer de RNF est alimenté par les membres des commissions.

Axe de travail 5.4 Porter à connaissance l'importance de l'éducation et de la sensibilisation par un lobbying auprès des tutelles – travail mené conjointement avec la commission Professionnalisation et Police de l'environnement

Constat : Actuellement l'éducation à la nature ne fait pas partie des missions financées par les tutelles

But : Faire en sorte que la mission d'éducation soit reconnue par le Ministère de l'Ecologie

Résultat attendu : la mission d'éducation à la nature est intégrée dans la méthodologie des coûts de gestion et financée

OS6 – Partenariats

Établir des alliances stratégiques pour consolider et maximiser l'impact des commissions

Axe de travail 6.1 Développer et renforcer les partenariats EEDD à l'échelle nationale

Constat : Les commissions de RNF mènent de nombreux projets en faveur de la gestion et de la protection des espaces naturels pour favoriser au mieux la biodiversité et remplir leur fonction de sensibilisation des citoyens. Il est cependant primordial de fonctionner au-delà des limites des réserves naturelles et d'étendre les actions entreprises au niveau régional, voire national

But : *Mettre en place et/ou consolider les partenariats avec les ministères concernés*

Résultats attendus : Des accords-cadres sont mis en place ou renforcés, des conventions de partenariat sont signées avec les Ministères de la transition écologique, le Ministère de l'éducation nationale, le Ministère de la Culture, ainsi que l'Agence Française de la Biodiversité

Axe de travail 6.2 Développer et renforcer les partenariats techniques avec des réseaux partenaires

Constat : *On note une spécificité d'approches des thématiques selon l'origine et les missions de chacun des réseaux d'EEDD*

But : *Renforcer le montage de projets communs selon nos spécificités, pour une approche globale et complémentaire du travail mené*

Résultats attendus : Des conventions de partenariat sont signées avec divers réseaux d'EEDD (REN, UNCPIE…)

Axe de travail 6.3 Mutualiser avec les réseaux partenaires les résultats finaux des projets menés individuellement et des productions qui en découlent

Constat : *Des projets sur des thématiques concernant d'autres réseaux restent parfois internes au réseau RNF alors qu'ils peuvent fortement leur apporter un appui*

But : *Diffuser, faire connaître le fruit et l'aboutissement des travaux menés par RNF*

Résultats attendus : Une complète mutualisation des données recueillies avec nos réseaux partenaires (ex : kit élus avec PNR, CEN…)

Axe de travail 6.4 Développer et renforcer les partenariats financiers en EEDD

Constat :

But :

Résultats attendus : Un engagement de mécènes locaux et nationaux

La Bourdonnerie – 2 allée Pierre Lacroute – CS 67524 – 21075 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 48 91 00 – Fax : 03 80 48 91 01
Courriel : rnf@espaces-naturels.fr - www.reserves-naturelles.org

Aujourd'hui, la terre de demain

Outils d'animation RNF

Feuille de route à horizon 2030
Commission Patrimoine Géologique de RNF

I. Préambule

Depuis sa création au début des années 80, le cœur de RNF est constitué par les **commissions**, force vive du réseau. C'est **en ce lieu que tout membre** peut participer et trouver des ressources, établir un lien direct avec les autres gestionnaires, apporter son savoir-faire et son expérience au service des membres du réseau. La commission est le vivier d'idées, d'échanges sur **les pratiques, les besoins, les solutions**. Quels que soient leurs métiers ou leur niveau de responsabilité au sein de leur réserve, les gestionnaires y trouvent un lieu d'expression et d'écoute par excellence.

Historiquement, deux commissions accompagnent les gestionnaires sur le patrimoine naturel : la **Commission « Patrimoine Géologique » (CPG)** et la commission « scientifique », créées respectivement en 1986 et 1987. En 30 ans, plusieurs grands chantiers n'ont cessé de mobiliser ces commissions : **l'encadrement** du guide juridique pour la protection du patrimoine géologique, **l'élaboration et le test** du guide méthodologique des plans de gestion, **la publication** de cahiers techniques, **l'animation** de l'observatoire du patrimoine naturel des réserves, etc[1]. Ces commissions ont apporté une immense contribution à l'amélioration de l'exercice des métiers des gestionnaires.

La refonte des outils d'animation du réseau des réserves naturelles, engagée en 2014, a fait évoluer ce dispositif en créant une Commission « Patrimoine Naturel », qui vise à **faciliter les liens et la complémentarité** entre la Commission « Patrimoine Géologique » et la commission *scientifique* devenue « Patrimoine Biologique ».

Le présent document détaille les **orientations stratégiques** et les principaux **axes de travail** de la Commission Patrimoine Géologique d'ici 2030. Il a été rédigé par les membres du bureau et validé par les membres du comité de pilotage et les permanents de l'équipe RNF, en cohérence avec le projet associatif RNF à horizon 2030[2]. Cette feuille de route doit permettre à chacun de comprendre **la logique** des actions, de l'organisation et du fonctionnement des travaux engagés par les membres de RNF sur le patrimoine géologique. Elle s'adaptera aux évolutions régulières du cadre institutionnel, des facteurs environnementaux et des connaissances.

II. Contexte et constats actuels

- **Déficit de reconnaissance et réductions budgétaires**

Depuis plusieurs décennies, les considérations environnementales occupent une place de plus en plus importante dans les politiques publiques et la société civile françaises. Cependant, les milieux naturels ne sont souvent envisagés que selon leur fraction vivante (biologie), au détriment de leur composante minérale (géologie), des horizons mixtes que sont les sols (pédologie), ou encore de leur dimension paysagère, etc.

Il en résulte un manque de reconnaissance de l'existence et de l'importance de la géodiversité et du patrimoine géologique comme composantes à part entière du patrimoine naturel, à la fois chez le grand public et dans les

1 Regards sur 30 ans de RNF (2012)

2 Projet associatif RNF à horizon 2030 (2018)

instances en charge de la conservation de l'environnement. Un exemple criant de cette orientation est l'usage généralisé du terme « biodiversité », dans la *Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages*, dans le *Plan Biodiversité* du 4 juillet 2018, jusqu'au nom donné aux instances telles que l'AFB et la future OFB. Cet axe biologique donné aux textes officiels se fait au détriment et à l'exclusion quasiment totale des autres sciences de l'environnement, dont la géologie.

Dans un contexte de restrictions budgétaires, alors que cette année 2019, il est envisagée une baisse 20 M€ au budget prévu pour le Plan biodiversité, ce déficit de reconnaissance pénalise fortement les projets et les missions en faveur de la géodiversité et du patrimoine géologique.

- **Développement de la connaissance**

L'enjeu de connaissance, pour la géodiversité et le patrimoine géologique, est multiple : développer la connaissance de la géodiversité des territoires pour faire progresser la protection du patrimoine naturel dans son ensemble, développer la connaissance sur le patrimoine géologique déjà identifié, par des travaux de recherches, et poursuivre l'identification du patrimoine géologique par l'étude de la géodiversité du territoire français.

L'Inventaire National du Patrimoine Géologique (INPG), qui a fêté fin 2018 ses 10 ans, constitue un jalon important de ce processus, auquel RNF et la Commission Patrimoine Géologique ont grandement contribué. L'INPG alimentera les réflexions sur la composante géologique de la Stratégie de Création d'Aires Protégées (SCAP).

- **Pression accrue sur les milieux naturels**

Les espaces naturels sont actuellement confrontés à une pression accrue, directement liée aux activités humaines par l'artificialisation des sols, notamment, ou encore aux effets du changement climatique. Ces évolutions sont visibles sur le terrain par bons nombres de gestionnaires, en Métropole comme en Outre-mer.

Ces changements, caractérisés par leur rapidité et leur intensité, altèrent concrètement la composition et le fonctionnement des espaces naturels, modifiant ainsi de manière fondamentale la façon dont nous les comprenons et dont nous les gérons. Ils bouleversent les usages et les pratiques au sein du socioécosystème dans lequel les réserves naturelles évoluent[3].

Ce contexte nécessite une anticipation et une adaptation continues des gestionnaires d'espaces naturels.

III. Rôles des commissions et principe d'intervention

C'est dans ce contexte que la commission inscrit sa feuille de route, en vue de fédérer, mobiliser et animer une communauté de gestionnaires d'espaces naturels protégés, tous statuts confondus, en termes de **veille** et d'**innovation**, de **retour d'expériences** et d'**évolution des pratiques**, ou encore de **mutualisation** et de **transfert** des savoirs et savoir-faire, selon les principes suivants :

III.1 RNF est résolument une structure inter-réseaux qui rassemble une grande variété d'acteurs de la protection de la nature sur les territoires (collectivités, ONG, PNR, CEN, Parcs Nationaux, Parcs Naturels marins, établissements publics, etc.) qui ont une vision, des valeurs et une culture communes. Ces acteurs ont des habitudes de travail reconnues en termes de qualité, de pertinence et de fiabilité. La commission agit dans un **principe d'ouverture** pour susciter l'intelligence collective et la coopération active au-delà des membres de RNF, incluant les professionnels de la conservation de la nature, des géosciences, du climat, des sciences humaines et sociales, etc.

III.2 Le fonctionnement[4] de la Commission Patrimoine Géologique s'articule autour :
- de son **bureau**, groupe décisionnaire élu, renouvelé tous les 3 ans ;
- de son **comité de pilotage**, organe de gouvernance dans lequel les membres s'impliquent volontairement ;

3 Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (2018)

4 Cf. note de cadrage des outils d'animation RNF (2017)

- de ses **ateliers**, groupes de travail et de réflexion qui réunissent quelques membres intéressés par une thématique en particulier.

La Commission Patrimoine Géologique est en lien direct avec les autres commissions de RNF pour engager des projets transversaux, notamment avec la Commission Patrimoine Biologique et celle Patrimoine Naturel au sein de l'inter-commissions.

IV. Orientations stratégiques à horizon 2030

Les travaux de la commission s'articulent autour des **6 orientations stratégiques** suivantes :

OS1 – Connaissance
Maintenir et renforcer la capacité du réseau à acquérir consolider et transmettre des connaissances sur le patrimoine naturel dont celui géologique

OS2 – Protection
Élaborer une stratégie, des méthodes, outils et services (y compris juridiques) qui contribuent à la protection du patrimoine géologique

OS3 – Gestion
Accompagner le développement des connaissances et compétences du réseau sur les modalités de gestion adaptative

OS4 – Valorisation
Valoriser les connaissances et les savoir-faire du réseau sur le patrimoine naturel

OS5 – Plaidoyer
Assurer la représentation et faire valoir les intérêts du patrimoine naturel dont celui géologique protégé par les réserves naturelles

OS6 – Partenariat
Établir des alliances stratégiques pour consolider et maximiser le rayonnement de la commission.

OS1 – Connaissance

Maintenir et renforcer la capacité du réseau à acquérir et consolider des connaissances sur le patrimoine naturel dont celui géologique

Axe de travail 1.1 Élaborer et mettre en œuvre de la stratégie d'acquisition de connaissances de RNF relative au patrimoine naturel et sa composante géologique

Constat : Les connaissances en termes de géodiversité et de patrimoine géologique au sein du réseau restent largement à approfondir. La compréhension doit se faire selon une approche naturaliste générale, incluant les liens avec les milieux naturels, les espèces végétales et animales, les paysages, etc. Le réseau a donc besoin d'une stratégie de connaissance relative au patrimoine naturel.

But : Cette stratégie vise à définir, sur la base des travaux existants, les objectifs de connaissance de notre réseau sur le patrimoine naturel. Elle détaillera quels sont les sujets à travailler en priorité, quelles plus-values cela apporte au réseau et à ses membres, et les axes opérationnels pour les dix ans à venir.

Ajouter le lien avec CPB ?

Résultat attendu : Publication de la stratégie et mise en œuvre du plan d'actions associé. Mise à jour des partenariats existants ou futurs selon les besoins définis (têtes de réseau et monde de la recherche).

Axe de travail 1.2 Constituer une base de données géologiques du réseau RNF

Constat : RNF ne dispose à ce jour pas de base de données sur sa géodiversité et son patrimoine géologique. Le *Cahier de Géologie* permet aux gestionnaires de renseigner des informations utiles, mais pas de les diffuser et faire connaître au réseau. Le développement de l'outil informatique SOCLE devra permettre de compiler et de bancariser ces informations.

But : Disposer de données chiffrées exploitables sur la géodiversité et le patrimoine géologique à l'échelle du réseau RNF. Etre capable de produire des analyses statistiques sur le patrimoine géologique abrité par le réseau. Etre capable de produire des outils cartographiques de manière simple voire automatisée. Alimenter les réflexions sur la stratégie d'extension du réseau.

Résultats attendus : En lien avec l'Observatoire des réserves naturelles, obtenir un remplissage suffisant de la base de données SOCLE pour atteindre une bonne représentativité du réseau. Mettre à jour la carte RNF du patrimoine géologique.

Axe de travail 1.3 Renforcer et développer l'offre d'outils métiers et de formations au service du développement de la connaissance

Constat : Il existe de réelles lacunes à combler au sein du réseau en matière de connaissance générale des enjeux de géodiversité et de patrimoine géologique, de connaissances développées sur des disciplines précises des géosciences, de capacité à identifier le patrimoine géologique, ou encore de compétence pour compléter la base de données SOCLE de manière autonome, etc.

But : Identifier les besoins d'outils et de formation, à les développer et mettre en œuvre en fonction des priorités identifiées par les membres.

Résultats attendus : Un ensemble d'outils et une offre de formation sont créés et opérationnels afin de renforcer la capacité des membres à acquérir et consolider des connaissances. Ils sont accessibles via le centre de ressources de RNF notamment.

OS2 – Protection

Élaborer une stratégie, des méthodes, outils et services qui contribuent à la protection du patrimoine géologique

Axe de travail 2.1 Alimenter la définition et la mise en œuvre de la stratégie d'extension du réseau de protection du patrimoine géologique par l'outil « réserve naturelle », en lien avec d'autres statuts de protection

Constat : La protection du patrimoine naturel peut être motivée par des enjeux géologiques et/ou biologiques. Pour tendre vers l'objectif de 2 % du territoire national classés sous protection forte[5], il est nécessaire de mobiliser une palette d'outils complémentaires, dont les réserves naturelles. Cette logique s'inscrit également dans l'ambition affichée par RNF de 500 réserves naturelles à l'horizon 2030 et celui de l'État exprimé par le plan Biodiversité de xx réserves naturelles classées ou étendues à l'horizon 2025.

But : Sur la base des travaux existants[6], et selon ses propres analyses, la Commission Patrimoine Géologique devra être force de proposition pour accroître la superficie de territoires sous protection forte pour des enjeux naturalistes et en particulier géologiques.

Résultats attendus : Des avis, recommandations et analyses sont régulièrement émis, à l'attention du Conseil d'Administration de RNF et d'autres instances, sur la stratégie d'extension du réseau de protection du patrimoine naturel.

Axe de travail 2.2 Participer à la consolidation des outils de protection du patrimoine géologique

5 Stratégie nationale pour la biodiversité 2020

6 dont Stratégie de Création des Aires Protégées et Inventaire National du Patrimoine Géologique

Constat : L'Inventaire National du Patrimoine Géologique (INPG), croisé avec les statuts de protection actuels, constitue une base de réflexion sur la conservation du patrimoine géologique à l'échelle nationale. Ses travaux seront désormais progressivement mis à jour, notamment sur la base de propositions faites par le réseau et la commission.

But : Contribuer aux initiatives existantes (INPG, etc.) et proposer, le cas échéant, de nouveaux classements ou outils pouvant renforcer la protection du patrimoine géologique.

Résultats attendus : La commission valorise son expertise et son savoir-faire en contribuant activement aux modalités de protection du patrimoine géologique français, en complémentarité avec les autres réseaux existants.

Axe de travail 2.3 Assurer une veille juridique et en assimiler, diffuser et rendre accessible les résultats

Constat : Des jurisprudences viennent préciser et illustrer l'application du droit en matière de protection du patrimoine géologique, et de nouveaux outils de connaissance ou de protection peuvent émerger. Ces évolutions pouvant avoir un impact dans la pratique des gestionnaires, il convient de les décrypter pour les rendre accessibles.

But : Renforcer les échanges réguliers entre commissions afin de s'assurer que tous les métiers aient connaissance des possibilités et contraintes offertes par le cadre légal.

Résultat attendu : Portés à connaissance réguliers synthétiques et annotés aux membres de la commission Patrimoine naturel des évolutions législatives récentes

OS3 – Gestion

Accompagner le développement des connaissances et compétences du réseau sur les modalités de gestion adaptative

Axe de travail 3.1 Faire progresser la qualité de la gestion du patrimoine naturel dont celui géologique dans les espaces protégés

Constat : La méthodologie d'élaboration des plans de gestion définit les termes communs de référence pour réaliser le diagnostic patrimonial, définir les enjeux de conservation et la trajectoire du site à moyen et long terme. A ce jour, la méthodologie ne prend en compte que de manière très partielle les problématiques spécifiques à la géodiversité, au patrimoine géologique.

But : Intégrer pleinement la géodiversité et le patrimoine géologique et leurs interactions avec le patrimoine vivant dans la nouvelle méthodologie d'élaboration des plans de gestion en s'appuyant sur des exemples concrets décrits par les gestionnaires. Améliorer chaque étape du guide et de définir, à terme, des indicateurs pertinents quant à la qualité de la gestion des objets géologiques au sein des réserves et des autres espaces protégés.

Résultat attendu : Intégration des enjeux liés à la géodiversité et au patrimoine géologique dans la méthodologie d'élaboration des plans de gestion.

Axe de travail 3.2 Appuyer les gestionnaires dans le suivi des effets des mesures de gestion

Constat : Nombreux sont les facteurs clefs qui conditionnent la réussite de mesures de gestion, qu'elles soient à caractère interventionnistes ou non. La diversité des cas de figures rencontrée sur le terrain justifie la mise en place de retours d'expériences et d'un système de capitalisation des acquis afin que chaque membre puisse bénéficier des savoirs et savoir-faire du réseau.

But : Décrire les modalités de mise en œuvre, la qualité et la pertinence de la gestion des réserves naturelles sur la base des expérimentations menées par les membres sur le terrain. Assurer le lien avec le centre de ressources RNF.

Résultat attendu : Programmation annuelle de retour d'expériences. Capitalisation via le centre de ressources RNF et les partenaires.

OS4 – Valorisation

Valoriser les connaissances et les savoir-faire du réseau sur le patrimoine naturel

Axe de travail 4.1 Valoriser et diffuser les productions de la commission

Constat : Pour la reconnaissance de son travail et de ses compétences, il est primordial que la commission valorise et diffuse ses productions pour les rendre accessibles aux professionnels de la gestion des espaces naturels : cahiers techniques, publications scientifiques, colloques thématiques, plaquettes, etc.

But : Donner de la visibilité et de rendre accessible les productions de la commission en contribuant à la stratégie de valorisation des productions de RNF et du réseau des gestionnaires de réserves naturelles, ainsi qu'à la stratégie de communication de RNF.

Résultat attendu : Les travaux de la commission intègrent la dimension « valorisation » dans sa programmation.

Ajouter le lien avec les autres commissions

Axe de travail 4.2 Développer des outils de sensibilisation à la richesse du patrimoine géologique

Constat : Au sein du patrimoine naturel, le patrimoine géologique pâtit d'un relatif manque de reconnaissance et reste largement méconnu du grand public voire de certains acteurs de la conservation de l'environnement et des pouvoirs publics.

But : Faire connaître et reconnaître, au sein du patrimoine naturel, le patrimoine géologique, et ainsi contribuer à sa meilleure prise en compte. Élaborer, en lien avec la commission Éducation et Sensibilisation à la Nature et d'autres partenaires, des outils de sensibilisation, en fonction de la définition des différents publics cible de la commission.

Résultats attendus : Définition des publics cibles et des messages prioritaires. Plan d'action/programmation d'outils, réalisation des outils prioritaires identifiés, en lien avec la stratégie de valorisation des productions de RNF.

OS5 – Plaidoyer et représentation

Assurer la représentation et faire valoir les intérêts du patrimoine naturel dont celui géologique protégé par les réserves naturelles

Axe de travail 5.1 Contribuer au plaidoyer de RNF en fournissant des arguments objectifs sur la géodiversité et le patrimoine géologique

Constat : La commission regroupe de nombreux experts pouvant être sollicités pour contribuer aux avis émis par RNF sur la prise en compte de la géodiversité et du patrimoine géologique. Le suivi des évolutions nécessite une veille constante.

But : Alimenter le plaidoyer de RNF en délivrant des analyses/avis ou en proposant des motions aux assemblées générales.

Résultat attendu : La veille est assurée et le plaidoyer de RNF est alimenté par les membres des commissions, sur la base d'une auto-saisine ou en fonction des demandes exprimées par le Conseil d'Administration de RNF ou d'autres partenaires.

Axe de travail 5.2 Représenter la Commission Patrimoine Géologique de RNF dans les instances nationales et régionales

Constat : L'un des principaux rôles historiques de la commission, en lien avec l'équipe salariée, est de représenter le réseau aux réunions, groupes de travail, colloques ou séminaires organisés ou co-organisés par des partenaires.

But : Contribuer à la représentation de la commission et de RNF dans différentes instances pour faire valoir les savoirs et savoir-faire des gestionnaires et défendre leurs intérêts. Glaner et faire remonter des informations et d'influencer les projets en exprimant les besoins/avis des gestionnaires. Consolider l'existant tout en prenant en compte les opportunités et les demandes, qu'elles émanent des membres des commissions ou de partenaires.

Résultats attendus : Partage d'un calendrier des évènements et des rassemblements où une action de représentation pourrait être menée. *A minima*, la liste des représentations, définissant les priorités et avancées des contributions. Dans la mesure du possible, une cartographie des représentations et des rapports minutes sont établis, de façon à partager l'actualité de ces représentations au sein des commissions et en inter-commissions.

Axe de travail 5.3 Assurer un plaidoyer auprès des décideurs publics et des financeurs pour la reconnaissance de la géodiversité et du patrimoine géologique

Constat : Au sein du patrimoine naturel, le patrimoine géologique subit un important manque de reconnaissance que ce soit auprès du grand public, des instances de l'Etat ou même de nombreux acteurs de l'environnement. De ce déficit résultent notamment des difficultés pour les gestionnaires à trouver les financements nécessaires pour assurer la protection adéquate de ce patrimoine.

But : Cet axe de travail vise à développer la connaissance du grand public et des acteurs de l'environnement sur la problématique de la géodiversité et du patrimoine géologique, et sa reconnaissance à part entière au sein des politiques de protection de l'environnement et du patrimoine naturel.

Résultat attendu : RNF dispose d'une stratégie et d'outils de communication, ciblés selon différents types de public, pour la promotion et la valorisation du patrimoine géologique dans sa globalité et plus particulièrement au sein du réseau des réserves. RNF, *via* sa commission Patrimoine géologique et son historique, se positionne comme un acteur, un référent et un fédérateur national autour de la problématique de la préservation du géopatrimoine.

OS6 – Partenariats

Établir des alliances stratégiques pour consolider et maximiser le rayonnement de la commission

Constat : La diversité des sujets traités au sein des commissions, selon une approche inter-réseaux, amène les membres à solliciter des expertises externes et des partenaires techniques ou financiers.

But : Organiser la stratégie d'acteurs de la commission en établissant une cartographie des relations actuellement établies et celles qui seront à formaliser prioritairement pour améliorer le cadre partenarial.

Résultats attendus : Cartographie des acteurs en cours et à venir, priorisation selon les objectifs de la commission, conventions-cadre entre RNF et ses partenaires. Ce travail sera à mener en cohérence avec la stratégie de connaissance établie.

V. Annexes

V.1 Fonctionnement et gouvernance de la commission

Le fonctionnement et la gouvernance de la commission sont fixés par la *Note de Cadrage des Outils d'Animation* (2017) de RNF.

A. Composition

La commission est dirigée par un **Bureau** élu, composé d'1 président et de 2 à 4 vice-présidents, qui est en charge des principales décisions d'ordre stratégique, budgétaire, partenarial, etc. Le Bureau assure également un lien étroit avec l'équipe RNF, en particulier le référent de la commission et la Direction. Enfin, le Président représente la commission au sein du Conseil d'Administration de l'association. Le mandat des membres du Bureau est prévu sur 3 ans.

Dans le cadre du rapprochement au sein de la Commission Patrimoine Naturel et autour de thématiques communes, les membres du Bureau sont en liaison avec ceux de la Commission Patrimoine Biologique.

La CPG est également dotée d'un **Comité de Pilotage** (CoPil), renouvelé par cooptation, qui intervient et est sollicité sur les décisions opérationnelles telles que la mise en place d'ateliers de travail, les projets de communication, etc. Le CoPil peut compter jusqu'à 15 membres, 1 ou 2 places pouvant être proposées à des partenaires extérieurs à la commission mais intervenant sur des projets communs.

L'entrée dans la commission, sur la base du volontariat, est possible pour tout adhérent à RNF. Début 2019, la CPG compte ainsi environ 70 membres, essentiellement gestionnaires et gardes de réserve naturelle.
Au sein de la commission, les membres peuvent initier la création d'**ateliers**, réunissant quelques membres autour d'une action à plus ou moins court terme. Ces ateliers sont ainsi les organes opérationnels de la CPG.

B. Animation

L'animation de la Commission Patrimoine Géologique est principalement la responsabilité de son référent au sein de l'équipe salariée. Il est notamment en charge de l'organisation des temps communs au cours de l'année :

- le Bureau se réunit régulièrement (le plus souvent par téléphone), sans fréquence définie, pour échanger sur les prises de décision et les actualités de la commission ;
- le Comité de Pilotage se réunit jusqu'à 2 fois par an, possiblement en début d'année et à l'occasion du Congrès (Cf. ci-après) ;
- de même, jusqu'à 2 réunions plénières peuvent être proposées chaque année à tous les membres de la CPG, possiblement à l'automne et au moment du Congrès (Cf. ci-après).

Le Congrès RNF est un rassemblement majeur à l'échelle de toute l'association, guidé par une thématique prédéfinie, qui se tient tous les ans au printemps. La présence de très nombreux membres permet notamment la tenue d'une réunion (plénière ou CoPil) et de séances de travail sur certains ateliers en cours.

Chaque atelier est porté par un animateur qui a pour mission de faire progresser son projet en s'appuyant sur les membres. Les ateliers se réunissent (le plus souvent par téléphone) sans fréquence définie. Une fiche-atelier permet d'établir clairement les objectifs de production de l'atelier, l'implication de ses membres sur les différentes actions pour y parvenir et le délai visé.

Liens fonctionnels avec les autres commissions dont CPB, CPN ?

V.2 Historique de la commission

La Bourdonnerie – 2 allée Pierre Lacroute – CS 67524 – 21075 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 48 91 00 – Fax : 03 80 48 91 01
Courriel : rnf@espaces-naturels.fr - www.reserves-naturelles.org

Aujourd'hui, la terre de demain

Outils d'animation RNF

Feuille de route à horizon 2030
Commission Patrimoine Naturel de RNF

I. Préambule

Depuis sa création au début des années 80, le cœur de RNF est constitué par les **commissions**, force vive du réseau. C'est **en ce lieu que tout membre** peut participer et trouver des ressources, établir un lien direct avec les autres gestionnaires, apporter son savoir-faire et son expérience au service des membres du réseau. La commission est le vivier d'idées, d'échanges sur **les pratiques, les besoins, les solutions**. Quels que soient leurs métiers ou leur niveau de responsabilité au sein de leur réserve, les gestionnaires y trouvent un lieu d'expression et d'écoute par excellence.

Historiquement, deux commissions accompagnent les gestionnaires sur le patrimoine naturel : la **commission « Patrimoine géologique »** et la **commission « scientifique »**, créées respectivement en 1986 et 1987. En 30 ans, plusieurs grands chantiers n'ont cessé de mobiliser ces commissions : **l'encadrement** du guide juridique pour la protection du patrimoine géologique, **l'élaboration et le test** du guide méthodologique des plans de gestion, **la publication** de cahiers techniques, **l'animation** de l'observatoire du patrimoine naturel des réserves, etc[1]. Ces commissions ont apporté une immense contribution à l'amélioration de l'exercice des métiers des gestionnaires.

La refonte des outils d'animation du réseau des réserves naturelles, engagée en 2014, a fait évoluer ce dispositif en créant une commission « Patrimoine naturel ». Elle vise à **faciliter les liens et la complémentarité** entre la commission « Patrimoine géologique » et la commission *scientifique* devenue « Patrimoine biologique ».

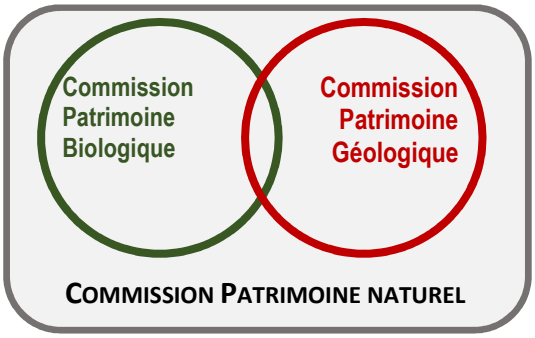

Le présent document détaille les **orientations stratégiques** et les principaux **axes de travail** de ces 3 commissions d'ici 2030. Il a été rédigé par les membres du bureau et validé par les membres du Comité de pilotage de ces commissions et les permanents de l'équipe RNF, en cohérence avec le projet associatif RNF à horizon 2030[2]. Cette feuille de route doit permettre à chacun de comprendre **la logique** des actions, de l'organisation et du fonctionnement des travaux engagés par les membres de RNF sur le patrimoine naturel. Elle s'adaptera aux évolutions régulières du cadre institutionnel, des facteurs environnementaux et des connaissances.

II. Contexte et constats 2018

[1] Regards sur 30 ans de RNF (2012)

[2] Projet associatif RNF à horizon 2030 (2018)

Les 10 prochaines années s'amorcent dans un contexte de plus en plus complexe et incertain pour exercer les métiers de gestionnaires :

- La **pression des changements globaux sur les espaces naturels s'accélère et s'intensifie**. Que ce soit le changement climatique, l'artificialisation des sols ou encore l'expansion des espèces exotiques envahissantes, les tendances sont alarmistes[3]. Ces évolutions sont visibles sur le terrain par bons nombres de gestionnaires, en Métropole comme sur les territoires ultra-marins.
- Ces changements, caractérisés par leur rapidité et leur intensité, **altèrent concrètement la composition et le fonctionnement des espaces naturels**, modifiant ainsi de manière fondamentale la façon dont nous les comprenons et dont nous les gérons. Ils **bouleversent les usages et les pratiques** au sein du socioécosystème dans lequel les réserves naturelles évoluent[4].
- **L'effondrement en cours du patrimoine vivant** est largement démontré et préfigure la 6ème extinction de masse[5]. Les espaces naturels protégés, comme cœur de nature, sont un outil essentiel et reconnu pour limiter la perte de ce patrimoine sur les territoires.
- La **méconnaissance générale de l'existence du patrimoine géologique** national et de ses problématiques, engendrant d'une part un **déficit de protection** des sites et des objets qui constituent ce patrimoine, et d'autre part une **reconnaissance minimale de cet enjeu** de la part des décideurs, des financeurs, des gestionnaires et du grand public.
- Enfin, c'est dans un paysage **institutionnel, administratif et financier** complexe et en mouvement constant que s'exercent les différents métiers du gestionnaire. La conduite des plans de gestion est fortement dépendante des schémas d'aménagement du territoire, de la gouvernance de la biodiversité ou encore de l'ingénierie de projet, à différentes échelles territoriales.

Ce contexte nécessite une **anticipation et une adaptation** continues des gestionnaires d'espaces naturels. Les métiers de conservateur, garde technicien, chargé de mission scientifique et naturaliste évoluent. A titre d'exemple, les **nouvelles technologies** sont de plus en plus mobilisées au service de la connaissance et du suivi du patrimoine naturel (LIDAR, ADNE, échantillonnage à haute fréquence, outils numériques de collecte et de saisie, base de données et interface web, etc.). Les **analyses et les modélisations** sont aussi de plus en plus pointues et font appel à des expertises (biostatisticien, sigiste, climatogéographe, sociologue, etc.) qui ne sont pas toujours disponibles au sein des équipes de terrain.

III. Rôles des commissions et principe d'intervention

C'est dans ce contexte que les commissions inscrivent leur feuille de route, en vue de fédérer, mobiliser et animer une communauté de gestionnaires d'espaces naturels protégés, tous statuts confondus, en termes de **veille** et d'**innovation**, de **retour d'expériences** et d'**évolution des pratiques**, ou encore de **mutualisation** et de **transfert** des savoirs et savoir-faire, selon les principes suivants :

III.1 RNF est résolument une structure inter-réseaux qui rassemble une grande variété d'acteurs de la protection de la nature sur les territoires (collectivités, ONG, PNR, CEN, Parcs Nationaux, Parcs Naturels marins, établissements publics, etc.) qui ont une vision, des valeurs et une culture communes. Ces acteurs ont des habitudes de travail reconnues en termes de qualité, de pertinence et de fiabilité. Les commissions agissent dans un **principe d'ouverture** pour susciter l'intelligence collective et la coopération active au-delà des membres de RNF, incluant les professionnels de la conservation de la nature, des géosciences, du climat, des sciences humaines et sociales, etc.

III.2 Le **champ d'intervention** de la commission Patrimoine naturel s'étend aux champs d'intervention des deux commissions Patrimoine géologique et Patrimoine biologique ainsi qu'à leurs interfaces, au sein du périmètre réglementaire de chaque réserve et dans la zone fonctionnelle dont elle dépend.

III.3 Le fonctionnement[6] des commissions Patrimoine biologique et Patrimoine géologique s'articule autour d'un groupe décisionnaire élu, renouvelé tous les 3 ans (le **bureau**), d'un organe de gouvernance dans

[3] 6ème rapport GIEC (2018) ; Rapports régionaux IPBES (2018)

[4] Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (2018)

[5] Living Planet Report (2018)

lequel les membres s'impliquent volontairement (le **Comité de pilotage**) et de groupes de travail et de réflexion (les **ateliers**) qui réunissent quelques membres intéressés par une thématique en particulier. La commission Patrimoine biologique inclut également des **Pôles** consacrés à des milieux naturels particuliers bien représentés dans le réseau (Pôle forêts, Pôle littoral). Elles sont en lien direct avec les autres commissions de RNF pour engager des projets transversaux, notamment au sein de l'intercommission.

IV. Orientations stratégiques à horizon 2030

Les travaux des commissions s'articulent autour des **6 orientations stratégiques** suivantes :

OS1 – Connaissance
Renforcer la capacité du réseau à acquérir consolider et transmettre des connaissances sur le Patrimoine naturel

OS2 – Protection
Élaborer des méthodes, outils et services (y compris juridiques) qui contribuent à la protection du Patrimoine naturel

OS3 – Gestion
Accompagner le développement des connaissances et compétences du réseau sur les modalités de gestion adaptative

OS4 – Valorisation
Valoriser les connaissances et les savoir-faire du réseau sur le patrimoine naturel

OS5 – Plaidoyer
Assurer la représentation et faire valoir les intérêts du patrimoine naturel protégé par les réserves naturelles

OS6 – Partenariat
Établir des alliances stratégiques pour consolider et maximiser le rayonnement des commissions

---

OS1 – Connaissance
Maintenir et renforcer la capacité du réseau à acquérir et consolider des connaissances sur le patrimoine naturel (faune, flore, habitats, géodiversité…)

Axe de travail 1.1 Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de connaissance de RNF relative au patrimoine naturel

Constat : Le champ des connaissances sur le patrimoine naturel est très vaste et présente des lacunes. A titre d'exemple, au sein des espaces naturels et leurs territoires, la géodiversité, les dynamiques et processus qui la régissent ou en sont à l'origine, ses interactions avec le vivant, les paysages, l'homme et ses sociétés ne sont pas ou peu étudiés alors qu'ils sont des composantes fondamentales. De même, la fonctionnalité écologique des écosystèmes ou la représentativité/responsabilité restent des sujets à approfondir.

But : Cette stratégie vise à définir, sur la base des travaux existants, les objectifs de connaissance de notre réseau sur les patrimoines géologique et biologique. Elle détaillera quels sont les sujets à travailler en priorité, quelles plus-values cela apporte au réseau et à ses membres, et les axes opérationnels pour les dix ans à venir.

Résultat attendu : Publication de la stratégie et mise en œuvre du plan d'actions associé; Mise à jour des partenariats existants ou futurs selon les besoins définis (têtes de réseau et monde de la recherche).

Axe de travail 1.2 Consolider la collecte de données et le système d'information de RNF

[6] cf note de cadrage des outils d'animation RNF (2017)

Constat : De très nombreuses données sont collectées au sein du réseau, que ce soit des données d'occurrence ou à travers le déploiement de protocoles communs. Il existe un fort enjeu de consolidation de ces processus pour s'assurer à la fois de leur pertinence et de leur consolidation à différentes échelles territoriales. Ces pratiques doivent aussi considérer les innovations technologiques et les projets des communautés d'observations des autres réseaux nationaux et régionaux, officiels et associatifs.

But : Cet axe de travail vise à s'assurer que la chaîne besoin/question/collecte/bancarisation/analyse/valorisation est opérationnelle à RNF, et correspond aux attentes des membres et aux besoins de valorisation de RNF, dans une optique d'innovation et mutualisation.

Résultats attendus : Contribution à l'observatoire des réserves naturelles ; analyse de la pertinence des dispositifs d'observation existants ; développement, test et déploiement de nouveaux protocoles ; analyse risque-opportunité sur SERENA et mise en œuvre du scénario retenu ; consolidation et développement des bases de données (Socle, Forêt, Littoral et autres protocoles communs) ; etc.

Axe de travail 1.3 Développer la capacité d'analyse des données récoltées

Constat : La compréhension des processus en cours, l'analyse et l'interprétation des données collectées doivent souvent solliciter des expertises pointues, à mobiliser avant même la collecte des données (ex : biostatisticien).

But : Cet axe de travail a pour but d'approfondir les liens entre les gestionnaires et la communauté des chercheurs, de façon à renforcer les modes de collaboration et identifier les réserves naturelles comme laboratoire de connaissances. Par ailleurs, pour que les gestionnaires gagnent en autonomie en termes d'analyse, des outils automatisés seront développés.

Résultats attendus : Les connaissances cumulées sont analysées, valorisées et font l'objet de productions régulières.

Axe de travail 1.4 Renforcer et développer l'offre d'outils métiers et de formations au service de la connaissance

Constat : Le déploiement de protocoles communs et les campagnes de connaissance du patrimoine naturel nécessitent une constante animation, des outils et des formations pour s'assurer que chaque membre puisse les appliquer avec un maximum d'autonomie et de qualité.

But : Cet axe de travail vise à identifier les besoins d'outils et de formation, à les développer et mettre en œuvre en fonction des priorités identifiées par les membres.

Résultats attendus : Un ensemble d'outils et une offre de formation sont créés et opérationnels afin de renforcer la capacité des membres à acquérir et consolider des connaissances. Ils sont accessibles via le centre de ressources de RNF notamment.

OS2 – Protection

Élaborer des méthodes, outils et services qui contribuent à la protection du Patrimoine naturel

Axe de travail 2.1 Alimenter la définition et la mise en œuvre de la stratégie d'extension du réseau de protection du patrimoine naturel par l'outil « réserve naturelle » mais aussi en lien avec d'autres statuts de protection

Constat : La protection du patrimoine naturel peut être motivée par des enjeux géologique et/ou biologique. Pour tendre vers 2% du territoire national classés sous protection forte[7], il est nécessaire de mobiliser une palette d'outils complémentaires, dont les réserves naturelles. Cette logique s'inscrit également dans l'ambition affichée par RNF de 500 réserves naturelles à l'horizon 2030.

[7] Stratégie national pour la biodiversité 2020

But : Sur la base des travaux existants[8], et selon leurs propres analyses, les commissions seront force de propositions pour accroître la superficie de territoire sous protection forte.

Résultats attendus : Des avis, recommandations et analyses sont régulièrement émis, à l'attention du Conseil d'Administration de RNF et d'autres instances, sur la stratégie d'extension du réseau de protection du patrimoine naturel.

Axe de travail 2.2 Participer à la consolidation des outils de protection du patrimoine naturel

Constat : Certaines espèces, habitats naturels et objets géologiques bénéficient de mesures de protection, que ce soit par l'intermédiaire de liste rouge, la définition des sensibilités +/- fortes des sites géologiques répertoriés ou encore par la mise en place de périmètres de protection (RN, APPB, APPG, etc.). À mesure que les connaissances sur le patrimoine naturel progressent, les outils existants doivent être complétés et/ou créés.

But : Il s'agit ici de contribuer aux initiatives existantes (ex : révision listes rouges ; consultation sur un nouvel arrêté ; etc.) et de proposer, le cas échéant, de nouveaux classements ou outils pouvant renforcer la protection du patrimoine naturel.

Résultats attendus : Les commissions valorisent leur savoir et savoir-faire en contribuant activement aux modalités de protection du patrimoine naturel français, en complémentarité avec les autres réseaux existants.

Axe de travail 2.3 Assimiler, diffuser et rendre accessible les éléments issus de la veille juridique de RNF

Constat : De nombreuses jurisprudences précisent et illustrent l'application du droit en matière de protection du patrimoine naturel, et de nouveaux outils de protection émergent régulièrement. Ces évolutions peuvent avoir un impact dans la pratique des gestionnaires, et il convient de les décrypter pour les rendre accessibles.

But : Cet axe de travail vise à renforcer les échanges réguliers entre commissions afin de s'assurer que tous les métiers aient connaissance des possibilités et contraintes offertes par le cadre légal.

Résultat attendu : Portés à connaissance réguliers synthétiques et annotés aux membres de la commission Patrimoine naturel des évolutions législatives récentes

OS3 – Gestion

Accompagner le développement des connaissances et compétences du réseau sur les modalités de gestion adaptative

NB : la gestion au sein des rns s'entend selon deux modalités : la libre-évolution, et la mise en place d'interventions si des problèmes sont constatés

Axe de travail 3.1 Appuyer les gestionnaires dans le suivi des effets des mesures de gestion

Constat : Nombreux sont les facteurs clefs qui conditionnent la réussite de mesures de gestion, qu'elles soient à caractère interventionnistes ou non. La diversité des cas de figures rencontrée sur le terrain justifie la mise en place de retours d'expériences et d'un système de capitalisation des acquis afin que chaque membre puisse bénéficier des savoirs et savoir-faire du réseau.

But : Cet axe de travail vise à décrire les modalités de mise en œuvre, la qualité et la pertinence de la gestion des réserves naturelles sur la base des expérimentations menées par les membres sur le terrain. Un lien est à assurer avec le centre de ressources RNF.

Résultat attendu : Programmation annuelle de retour d'expériences. Capitalisation via le centre de ressources RNF et partenaires.

[8] dont Stratégie de Création des Aires Protégées et Inventaire National du Patrimoine Géologique

Axe de travail 3.2 Consolider la démarche des tableaux de bords des plans de gestion

Constat : La méthodologie d'élaboration des plans de gestion a été revue en 1999, 2006 puis 2018 en inter-réseaux. Cette dernière version propose notamment, à l'échelle locale de la RN, l'élaboration et le remplissage de « tableaux de bords » permettant aux gestionnaires d'établir et suivre des indicateurs visant à rendre progressivement compte des résultats de la gestion. On suit ainsi les pratiques de gestion à l'échelle locale, et leurs effets. Ce n'est pas une évaluation des pratiques par rapport à leurs résultats (efficacité, efficience…), donc pas un rapportage institutionnel.

Il existe d'autre part un enjeu lié à la possibilité de mutualisation de certains indicateurs dans le réseau.

But : Cet axe de travail vise à alimenter la palette d'indicateurs pour disposer d'un référentiel évolutif dans lequel chaque gestionnaire puisse piocher. Il cherche également à assurer un suivi consolidé des indicateurs choisis pour s'assurer de leur pertinence et détecter, quand cela est possible, des signaux intersites.

Résultats attendus : Liste d'indicateurs de tableaux de bords remontant du local et mutualisée. Étude à + 5ans de la pertinence des indicateurs.

Axe de travail 3.3 Faire progresser la qualité de la gestion du patrimoine géologique dans les espaces protégés

Constat : La méthodologie d'élaboration des plans de gestion définit les termes communs de référence pour réaliser le diagnostic patrimonial, définir les enjeux de conservation et la trajectoire du site à moyen et long terme. A ce jour, la méthodologie ne prend en compte que de manière très partielle les problématiques spécifiques au patrimoine géologique.

But : Cet axe de travail vise à intégrer pleinement le patrimoine géologique dans la nouvelle méthodologie d'élaboration des plans de gestion en s'appuyant sur la géodiversité présente au sein du réseau RNF et sur des exemples concrets décrits par les gestionnaires. La réflexion permettra d'améliorer chaque étape du guide et de définir, à terme, des indicateurs pertinents quant à la qualité de la gestion des objets géologiques au sein des réserves et des autres espaces protégés.

Résultat attendu : Intégration des enjeux liés au patrimoine géologique à la méthodologie d'élaboration des plans de gestion.

OS4 – Valorisation

Valoriser les connaissances et les savoir-faire du réseau sur le patrimoine naturel

Axe de travail 4.1 Valoriser et diffuser les productions des commissions

Constat : Depuis leur création, les commissions ont toujours été attachées à valoriser et diffuser leurs productions pour les rendre accessibles aux professionnels de la gestion des espaces naturels : cahiers techniques, protocoles communs, publications scientifiques, colloques thématiques, plaquettes, etc.

But : Il s'agit ici de donner de la visibilité et de rendre accessible les productions des commissions en contribuant à la stratégie de valorisation des productions de RNF et du réseau des gestionnaires de réserves naturelles, ainsi qu'à la stratégie de communication de RNF.

Résultat attendu : Les travaux des commissions intègrent la dimension « valorisation » dans leur programmation.

Axe de travail 4.2 Développer des outils de sensibilisation à la richesse et la sensibilité du patrimoine naturel, en particulier du patrimoine géologique

Constat : Notre compréhension du patrimoine naturel évolue à mesure que les connaissances et les analyses progressent et il est nécessaire de proposer des outils et synthèses afin que tout le monde puisse s'en saisir. Cet axe de travail contribuera à faire connaître des éléments du patrimoine naturel trop peu connus, comme le patrimoine géologique, certains habitats ou espèces « délaissées », et ainsi contribuer à leur reconnaissance pour une meilleure prise en compte.

But : Cet axe de travail vise à élaborer, en partenariat avec la commission Éducation et sensibilisation à la nature et d'autres partenaires, des outils de sensibilisation, en fonction de la définition des différents publics cibles de la commission.

Résultats attendus : Définition des publics cibles et des messages prioritaires ; Plan d'action/programmation d'outils, réalisation des outils prioritaires identifiés, en lien avec la stratégie de valorisation des productions de RNF.

OS5 – Plaidoyer et représentation

Assurer la représentation et faire valoir les intérêts du patrimoine naturel protégé par les réserves naturelles

Axe de travail 5.1 Contribuer au plaidoyer de RNF en fournissant des arguments objectifs de protection du patrimoine naturel

Constat : Les commissions regroupent de nombreux experts pouvant être sollicités pour contribuer aux avis émis par RNF sur la protection du patrimoine naturel. Le suivi des évolutions nécessite une veille constante.

But : Sur la base d'une auto-saisine des membres des commissions, ou en fonction des demandes exprimées par le Conseil d'Administration de RNF ou d'autres partenaires, les commissions alimentent le plaidoyer de RNF en délivrant des analyses/avis ou en proposant des motions aux assemblées générales.

Résultat attendu : La veille est assurée et le plaidoyer de RNF est alimenté par les membres des commissions.

Axe de travail 5.2 Représenter le réseau des réserves naturelles aux instances nationales et régionales

Constat : L'un des principaux rôles historiques des commissions, en lien avec les permanents de l'équipe salariée de RNF, est de représenter le réseau aux réunions, groupes de travail, colloques ou séminaires organisés ou co-organisés par les partenaires. Cette présence à différentes échelles territoriales permet de glaner/faire remonter des informations et d'influencer les projets en exprimant les besoins/avis des gestionnaires.

But : Les commissions contribuent à la représentation de RNF dans différentes instances pour faire valoir les savoirs et savoir-faire des gestionnaires et défendre leurs intérêts. Cet axe de travail vise à consolider l'existant tout en prenant en compte les opportunités et les demandes, qu'elles émanent des membres des commissions ou de partenaires.

Résultats attendus : A minima, liste des représentations, définissant les priorités et avancées des contributions. Dans la mesure du possible, une cartographie des représentations et des rapports minutes sont établis, de façon à partager l'actualité de ces représentations au sein des commissions et en inter-commissions.

Axe de travail 5.3 Assurer un lobbying auprès des décideurs publics et des financeurs pour la reconnaissance de la géodiversité et du patrimoine géologique

Constat : Au sein du patrimoine naturel, le patrimoine géologique subit un important manque de reconnaissance que ce soit auprès du grand public, des instances de l'Etat ou même de nombreux acteurs de l'environnement. De ce déficit résultent notamment des difficultés pour les gestionnaires à trouver les financements nécessaires pour assurer la protection adéquate de ce patrimoine.

But : Cet axe de travail vise à développer la connaissance du grand public et des acteurs de l'environnement sur la problématique de la géodiversité et du patrimoine géologique, et sa reconnaissance à part entière au sein des politiques de protection de l'environnement et du patrimoine naturel.

Résultat attendu : RNF dispose d'une stratégie et d'outils de communication, ciblés selon différents types de public, pour la promotion et la valorisation du patrimoine géologique dans sa globalité et plus particulièrement au sein du réseau des réserves. RNF, *via* sa commission Patrimoine géologique et son historique, se positionne comme un acteur, un référent et un fédérateur national autour de la problématique de la préservation du géopatrimoine.

OS6 – Partenariats

Établir des alliances stratégiques pour consolider et maximiser le rayonnement des commissions

Constat : La diversité des sujets traités au sein des commissions, selon une approche inter-réseaux, amène les membres à solliciter des expertises externes et des partenaires techniques ou financiers.

But : Cet axe de travail vise à organiser la stratégie d'acteurs des commissions en établissant une cartographie des relations existantes actuellement établies et celles qui seront à formaliser prioritairement pour améliorer le cadre partenarial accessible aux commissions.

Résultats attendus : Cartographie des acteurs en cours et à venir, conventions cadre entre RNF et ses partenaires. Ce travail sera à mener en cohérence avec la stratégie de connaissances établie.

V. Annexes

V.1. Spécificités de fonctionnement de la commission et gouvernance de la commission patrimoine biologique:

Le fonctionnement des commissions ainsi que sa gouvernance sont décrits dans la note de cadrage des outils d'animation de RNF.

V.A. Comité de pilotage et bureau [schéma]

1- Composition

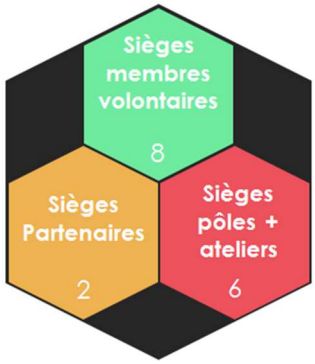

Le comité de pilotage de la commission patrimoine biologique est constitué de 3 types de personnes:

- les représentants d'outils d'animation liés à la commission (coordinateurs de pôles - 2 sièges par pôle- et animateurs d'ateliers – 1 siège par atelier-),

- les membres volontaires,

- les partenaires éventuels selon les projets portés.

Le mandat des membres volontaires est de deux ans, tandis que le mandat des représentants des outils d'animation dépend des spécificités du pôle/atelier (généralement 3 et 1 ans). Le copil est renouvelé à l' occasion du congrès annuel de RNF et les membres volontaires sont cooptés jusqu'à atteindre la limite fonctionnelle fixée à 20 personnes.

Parmi les 20 membres du comité de pilotage sont désignés 4 membres du bureau: 3 vice-présidents et un président. / Configuration alternative 2 co-présidents + 2 vice-présidents. Au sein de ce bureau est effectué un partage des tâches (représentation, animation, valorisation,etc.)

2- Missions

Le bureau se concerte sur les décisions à prendre concernant les actions principales et les arbitrages de la commission et chaque membre se partage un axe différent: le président traitera des questions de représentation et de stratégie tandis que les vice-présidents se partagent les questions de connaissance, valorisation et vie de la commission.
Le bureau consulte le reste du copil pour validation des décisions à prendre.
Les bureaux des deux commissions se consultent régulièrement et assurent un lien avec le Conseil d'Administration de RNF.

A- Temps forts de la commission

La vie de la commission est rythmée par plusieurs temps forts annuels :

- le congrès annuel de RNF au cours duquel la commission pourra faire réunir ses membres pour un temps de plénière de restitution et d'information, d'une réunion du copil, de ses pôles et ateliers.
- Le comité de pilotage se réunit 2 à 3 fois dans l'année
- Le bureau participe à l'inter commission tous les ans
- Un ou deux membres du bureau participent aux CA et séminaire CA.
- Chaque pôle et atelier organise ses propres temps forts en fonctions de leurs actualités et leurs besoins
- Dans la mesure du possible un temps consolidé est organisé à l'automne sous forme de séminaire commun.

B- Appui RNF

La commission bénéficie de l'appui d'un salarié de RNF lors de l'organisation des temps rythmant la vie de la commission (évènements, rapport d'activité, programmation annuelle budgétaire). Il est l'interlocuteur privilégié des membres du comité de pilotage et de son bureau. Les pôles et ateliers de la commission bénéficient également d'un appui, lorsque c'est possible un chargé de projet (pôle) ou un chargé d'étude (atelier).

V.2. Spécificités de fonctionnement de la commission et gouvernance de la commission patrimoine géologique

V.3. Historique des commissions Patrimoine Biologique et géologique

Eléments fondateurs de la commission Patrimoine Biologique

Objectifs : mots-clés au cours de 30 ans d'existence

Travailler à l'élaboration de **suivis scientifiques communs** et **structurer la réflexion autour des pratiques de gestion interventionniste**

animation de réseau, développement de protocoles communs, **observatoire** du patrimoine et plan de gestion des RN

animation de réseau, développement de protocoles communs, observatoire du patrimoine et plan de gestion des RN

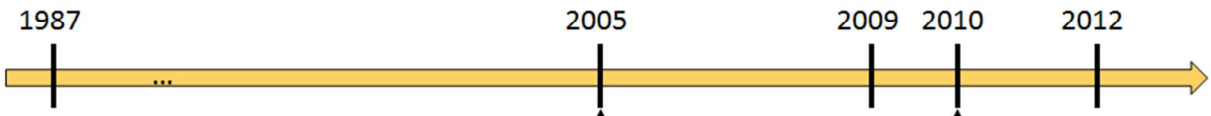

favoriser la mise au point et la diffusion de **méthodes communes de suivi, de planification et de gestion** au sein des réserves naturelles

soutient les gestionnaires dans deux missions clés : protéger et gérer. En créant des **liens entre les gestionnaires et le monde scientifique**, elle élabore des outils communs et des méthodes de référence pour les suivis naturalistes et la gestion du patrimoine naturel et **diffuse des ouvrages** sur les savoir-faire des RN.

Eléments fondateurs de la commission patrimoine biologique

Outils d'animation et productions

Création de la commission — Mise en place du copil, premiers groupes de travail — Refonte des outils d'animation — Refonte de la commission

- Un séminaire thématique annuel de deux jours jusqu'en 2015
- Une plénière à chaque congrès jusqu'en 2017
- Des réunions de copil intra-annuelles
- Des publications annuelles depuis 30 ans (cahiers techniques, protocoles standardisés, exposition, livre blanc…)

Année	Publication (thème)
1987	évolution réciproque des activités humaines et des biocénoses
1995	gestion écologique par le pâturage : l'expérience des Réserves naturelles
1995	gestion patrimoniale des milieux naturels fluviaux
2004	guide aten sur les FCN
2005	exposition "un ailleurs en France, forêts naturelles"
2011	cahier RNF n°1 " l'herbivorie et la dynamique des milieux naturels"
2012	cahier RNF n°2 "évaluation de l'état de conservation des habitats"
2014	cahier n° 3 synthèse de la thèse de Clara Therville « Mise en cloche ou intégration aux territoires ? L'exemple des réserves naturelles de France » cahier n° 4 traitant des actes du séminaire de la commission scientifique Connaître la biodiversité… pour quoi faire ? »
2015	cahier RNF n°5 : "Archives environnementales et évolution des écosystèmes", synthèse des actes scientifique du colloque à divonne-les-bains en 2013
2017	cahier RNF n°6 : "forêts à caractère naturel"

La Bourdonnerie – 2 allée Pierre Lacroute – CS 67524 – 21075 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 48 91 00 – Fax : 03 80 48 91 01
Courriel : rnf@espaces-naturels.fr - www.reserves-naturelles.org

Aujourd'hui, la terre de demain

Outils d'animation RNF

Feuille de route à horizon 2030
Commission Professionnalisation et Police de l'environnement

I. Préambule

Quelques chiffres

Le présent document détaille les **orientations stratégiques** et les principaux **axes de travail** de la Commission Professionnalisation et Police de l'Environnement (PPE) d'ici 2030. Il a été rédigé par les membres du Comité de pilotage de cette commission et les permanents de l'équipe RNF, en cohérence avec le projet associatif RNF à horizon 2030[1]. Cette feuille de route doit permettre à chacun de comprendre **la logique** des actions, de l'organisation et du fonctionnement des travaux engagés par les membres de RNF sur le thème de la professionnalisation et de la police de l'environnement. Elle s'adaptera aux évolutions régulières du cadre institutionnel, des facteurs environnementaux et des connaissances.

II. Contexte et constats 2018

Les 10 prochaines années s'amorcent dans un contexte de plus en plus complexe et incertain pour exercer les métiers de gestionnaires :

- La **pression des changements globaux sur les espaces naturels s'accélère et s'intensifie**. Que ce soit le changement climatique, l'artificialisation des sols ou encore l'expansion des espèces exotiques envahissantes, les tendances sont alarmistes[2]. En outre s'ajoute une augmentation d'autres types de pressions anthropiques comme les usages notamment liés aux activités de loisirs et de plein air en plein croissance. Ces évolutions sont visibles sur le terrain par bons nombres de gestionnaires, en Métropole comme sur les territoires ultra-marins.
- Ces changements, caractérisés par leur rapidité et leur intensité, **altèrent concrètement la composition et le fonctionnement des espaces naturels**, modifiant ainsi de manière fondamentale la façon dont nous les comprenons et dont nous les gérons. Ils **bouleversent les usages et les pratiques** au sein du socioécosystème dans lequel les réserves naturelles évoluent[3].
- **L'expertise** pour protéger et gérer le patrimoine naturel demande un **niveau de professionnalisation** élevé qui doit s'adapter à l'évolution des contextes sur le terrain et aux niveaux régionaux et national. **La formation**, en particulier en termes **de police de l'environnement**, est un enjeu majeur pour le réseau des réserves naturelles assurant un haut niveau de professionnalisation des agents.
- Enfin, c'est dans un paysage **institutionnel, administratif et financier** complexe et en mouvement constant que s'exercent les différents métiers du gestionnaire. La conduite des plans de gestion est fortement dépendante des schémas d'aménagement du territoire, de la gouvernance de la biodiversité ou encore de l'ingénierie de projet, à différentes échelles territoriales.

[1] Projet associatif RNF à horizon 2030 (2018)
[2] 6ème rapport GIEC (2018) ; Rapports régionaux IPBES (2018)
[3] Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (2018)

III. Rôles de la commission et principe d'intervention

C'est dans ce contexte que les commissions inscrivent leur feuille de route, en vue de fédérer, mobiliser et animer une communauté de gestionnaires d'espaces naturels protégés, tous statut confondus, en termes de **veille** et d'**innovation**, de **retour d'expériences** et d'**évolution des pratiques**, ou encore de **mutualisation** et de **transfert** des savoirs et savoir-faire, selon les principes suivants :

3.1 RNF est résolument une structure inter-réseaux qui rassemble une grande variété d'acteurs de la protection de la nature sur les territoires (collectivités, ONG, PNR, CEN, Parcs Nationaux, Parcs Naturels marins, établissements publics, etc.) et les autorités de classement en particulier les Régions qui ont une vision, des valeurs et une culture communes. Ces acteurs ont des habitudes de travail reconnues en termes de qualité, de pertinence et de fiabilité. Les commissions agissent dans un **principe d'ouverture** pour susciter l'intelligence collective et la coopération active au-delà des membres de RNF, incluant les professionnels de la conservation de la nature, des géosciences, du climat, des sciences humaines et sociales, etc. Elles sont à prendre comme un lieu d'échange et de mutualisation entre les différents réseaux.

3.2 Le **champ d'intervention** de la commission Professionnalisation et Police de l'Environnement (PPE) est de garantir un **haut niveau de professionnalisation des agents** en ayant un lien fédérateur et fonctionnel avec les gestionnaires. Ce haut niveau de professionnalisation des agents se traduit sur le plan opérationnel par les 3 missions essentielles suivantes :

- Faire connaître et reconnaître les métiers des RN et promouvoir un statut commun
- Uniformiser et compléter le professionnalisme et la qualification des acteurs de la gestion des RN via la formation
- Contribuer au renforcement de la santé et la sécurité au travail au sein du réseau

3.3 Le fonctionnement[4] de la commission Professionnalisation et Police de l'Environnement (PPE) s'articule autour d'un groupe décisionnaire élu, renouvelé tous les 3 ans (le **bureau**), d'un organe de gouvernance dans lequel les membres s'impliquent volontairement (le **Comité de pilotage**) et de groupes de travail et de réflexion (les **ateliers**) qui réunissent quelques membres intéressés par une thématique en particulier. La commission Professionnalisation et Police de l'Environnement (PPE) inclut également des **Pôles** consacrés à la professionnalisation et à la police de l'environnement (Pôle Police de l'environnement notamment). Elles sont en lien direct avec les autres commissions de RNF pour engager des projets transversaux, notamment au sein de l'intercommission.

IV. Orientations stratégiques à horizon 2030

Les travaux des commissions s'articulent autour des **6 orientations stratégiques** suivantes :

OS1 – Faire connaître et reconnaître les métiers et missions exercés au sein du réseau des réserves naturelles
L'ensemble des missions menées par les agents des RN sont reconnues et financées en cohérence avec le référentiel des métiers.

OS2 – Professionnaliser
Faire que les gestionnaires et agents des RN soient mis en situation d'exercer leurs missions dans des conditions optimales.

OS3 –Police de l'environnement (police administrative et judiciaire)
Reconnaissance de la mission de police des agents commissionnés des réserves naturelles.

OS4 – Valorisation
Valoriser les connaissances et les savoir-faire du réseau sur le thème.

OS5 – Plaidoyer
Assurer la représentation et faire valoir les intérêts des missions des agents dans les réserves naturelles.

OS6 – Partenariat
Établir des alliances stratégiques pour consolider et maximiser l'impact des commissions

[4] cf note de cadrage des outils d'animation RNF (2017)

OS1 – Faire connaître et reconnaître les métiers et missions exercés au sein du réseau des réserves naturelles
L'ensemble des missions menées par les agents des RN sont reconnues et financées en cohérence avec le référentiel des métiers.

Axe de travail 1.1 Faire connaître les métiers des RN

Constat :

But :

Résultat attendu : L'ensemble des missions mené
es par les agents des RN sont reconnues et financées en cohérence avec le référentiel des métiers.

Axe de travail 1.2 Faire reconnaître la mission d'éducation à l'environnement par son intégration dans la méthodologie d'évaluation des coûts de gestion

Constat :

But :

Résultat attendu : L'ensemble des missions menées par les agents des RN sont reconnues et financées en cohérence avec le référentiel des métiers.

Axe de travail 1.3 Définir une stratégie cohérente d'embauche des personnels en lien avec des moyens de gestion adéquats

Constat :

But :

Résultat attendu : L'ensemble des missions menées par les agents des RN sont reconnues et financées en cohérence avec le référentiel des métiers.

OS2 – Professionnaliser
Faire que les gestionnaires et agents des RN soient mis en situation d'exercer leurs missions dans des conditions optimales.

Les Axes de travail 2.1, 2.2 et 2.3 relèvent du même résultat attendu.

Axe de travail 2.1 Insérer la notion de santé-sécurité au travail dans les opérations planifiées dans le plan de gestion ainsi que dans les conventions de gestion

Constat :

But :

Résultat attendu : La santé et la sécurité au travail des agents des RN est assurée

Axe de travail 2.2 Chaque organisme gestionnaire doit disposer de son Document Unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Constat :

But :

Résultat attendu : La santé et la sécurité au travail des agents des RN est assurée

Axe de travail 2.3 Développer une offre sur la formation relative à la sécurité des agents des RN

Constat :

But :

Résultat attendu : La santé et la sécurité au travail des agents des RN est assurée

Les Axes de travail 2.4 et 2.5 relèvent d'un même deuxième résultat attendu.

Axe de travail 2.4 Réfléchir à l'opportunité de rendre obligatoire certaines formations et certains recyclages

Constat :

But :

Résultat attendu : L'offre de formation répond au mieux aux attentes et aux besoins des agents et des organismes gestionnaires

Axe de travail 2.5 Développer la mise en place au sein du réseau des plans de formation : accompagner les gestionnaires dans cette mise en place en établissant un tronc commun de formations sur la base du référentiel métier RN

Constat :

But :

Résultat attendu : L'offre de formation répond au mieux aux attentes et aux besoins des agents et des organismes gestionnaires

OS3 –Police de l'environnement (administrative et judiciaire)

Reconnaissance de la mission de police des agents commissionnés des réserves naturelles

Les Axes de travail 2.4 et 2.5 relèvent d'un même deuxième résultat attendu.

Axe de travail 3.1 Sensibiliser les organismes gestionnaires à l'importance de cette mission de police et appuyer les agents commissionnés pour la mise en œuvre de cette mission

Constat :

But :

Résultat attendu : La mission de police est reconnue au sein même des organismes gestionnaires

Axe de travail 3.2 Etudier les statuts les plus favorables à la pérennisation de la mission de police dans les RN

Constat :

But :

Résultat attendu : Pérennisation de la mission de police dans les RN –réflexion quant au statut le plus pertinent

Axe de travail 3.3 Promouvoir l'intégration des agents commissionnés des RN dans le cadre des MISEN et veiller à la coordination des actions des agents des RN et inspecteurs de l'environnement au sein des plans de contrôle départementaux

Constat :

But :

Résultat attendu : Les agents commissionnés des RN sont reconnus comme l'un des pilotes en matière de police des espaces protégés (RN, APPB, APPG, sites classés)

Axe de travail 3.3 Faire évoluer les textes afin de permettre aux agents commissionnés des OG privés de disposer des mêmes pouvoirs de police que les agents publics

Constat :

But :

Résultat attendu : Les agents commissionnés des RN disposent des moyens juridiques, sécuritaires et formations nécessaires à la mise en œuvre de leurs missions

Axe de travail 3.4 Faciliter l'exercice des missions de police des agents commissionnés des RN via l'implantation d'une signalétique réglementaire homogène à l'échelle nationale

Constat :

But :

Résultat attendu : Les agents commissionnés des RN disposent des moyens juridiques, sécuritaires et formations nécessaires à la mise en œuvre de leurs missions

Axe de travail 3.4 Développer une offre sur la formation relative à la sécurité des agents commissionnés des RN
Proposer des équipements permettant d'assurer la sécurité des agents commissionnés des RN
Mener un travail sur la mise en place de mesures de protection et d'assistance des agents commissionnés des RN

Constat :

But :

Résultat attendu : Les agents commissionnés des RN disposent des moyens juridiques, sécuritaires et formations nécessaires à la mise en œuvre de leurs missions.

OS4 – Valorisation

Valoriser les connaissances et les savoir-faire du réseau sur la professionnalisation et la police de l'environnement

Axe de travail 4.1 Promouvoir la création de groupes police régionaux

Constat :

But :

Résultat attendu :

OS5 – Plaidoyer

Assurer la représentation et faire valoir les intérêts des agents des réserves naturelles, en particulier dans l'exercice de leur mission de police de l'environnement

Axe de travail 5.1 Représenter le réseau des réserves naturelles aux instances nationales et régionales

Constat : L'un des principaux rôles historiques des commissions, en lien avec les permanents de l'équipe salariée de RNF, est de représenter le réseau aux réunions, groupes de travail, colloques ou séminaires organisés ou co-organisés par les partenaires. Cette présence à différentes échelles territoriales permet de glaner/faire remonter des informations et d'influencer les projets en exprimant les besoins/avis des gestionnaires.

But : Cet axe de travail vise à consolider l'existant tout en considérant les opportunités et demandes, qu'elles émanent des membres des commissions ou de partenaires. Dans la mesure du possible, une cartographie des représentations et des rapports minutes sont établis, de façon à partager l'actualité de ces représentations au sein des commissions et en intercommissions.

Résultats attendus : les commissions contribuent à la représentation de RNF dans différentes instances pour faire valoir les savoirs et savoir-faire des gestionnaires et défendre leurs intérêts. Suivi d'une liste des représentations, définissant les priorités et avancées des contributions.

Axe de travail 5.2 Assurer un lobbying auprès des décideurs publics et des financeurs pour la formation des agents des réserves naturelles et la reconnaissance de la mission de police de l'environnement au sein du réseau des réserves naturelles

Constat :

But :

Résultat attendu :

Axe de travail 5.3 Contribuer au plaidoyer de RNF en fournissant des arguments objectifs de protection du patrimoine naturel

Constat : Les commissions regroupent de nombreux experts pouvant être sollicités pour contribuer aux avis émis par RNF sur la protection du patrimoine naturel.

But : Sur la base d'une auto-saisine des membres des commissions, ou en fonction des demandes exprimées par le Conseil d'Administration de RNF ou d'autres partenaires, les commissions alimentent le plaidoyer de RNF en délivrant par exemple des analyses/avis ou en proposant des motions aux assemblées générales portant sur la formation et la police de l'environnement.

Résultat attendu : Le plaidoyer de RNF est alimenté par les membres des commissions.

OS6 – Partenariats

Établir des alliances stratégiques pour consolider et maximiser l'impact des commissions

Axe de travail 6.1 Maintenir et développer les partenariats à l'échelle nationale avec l'AFB, l'ONCFS, le CEL, GNF

Constat :

But :

Résultats attendus : L'exercice la mission de police est structuré à l'échelle nationale, régionale, locale voir à l'échelle internationale.

La Bourdonnerie – 2 allée Pierre Lacroute – CS 67524 – 21075 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 48 91 00 – Fax : 03 80 48 91 01
Courriel : rnf@espaces-naturels.fr - www.reserves-naturelles.org

Aujourd'hui, la terre de demain

Outils d'animation RNF

Feuille de route à horizon 2030
Commission Territoires et développement durable

I. Préambule

Depuis sa création au début des années 80, le cœur de RNF est constitué par les **commissions**, force vive du réseau. C'est **en ce lieu que tout membre** peut participer et trouver des ressources, établir un lien direct avec les autres gestionnaires, apporter son savoir-faire et son expérience au service des membres du réseau. La commission est le vivier d'idées, d'échanges sur **les pratiques, les besoins, les solutions**. Quels que soient leurs métiers ou leur niveau de responsabilité au sein de leur réserve, les gestionnaires y trouvent un lieu d'expression et d'écoute par excellence.

Créé il y a 10 ans en 2006, officialisé en 2008 par le Conseil d'Administration (CA) de RNF, le groupe Territoires et développement durable (TDD) est né d'une réflexion collective de personnes convaincues, partageant la même approche : une bonne **reconnaissance locale** de la réserve naturelle et une **ouverture à d'autres champs** que celui de la protection de la nature favorisent son **intégration locale**. Cela contribue fortement à l'appropriation du projet de protection incarné par la réserve. Cela contribue aussi à diffuser une vision du développement local plus respectueuse de l'environnement, et plus durable. Ce constat vaut pour l'ensemble des espaces naturels, en particulier pour « l'outil réserve », du fait de sa dimension réglementaire.

Ainsi depuis 10 ans et avec l'appui du CA, les membres du groupe ont développé tout un programme selon deux axes, le **lien aux territoires et l'écoresponsabilité**. Les projets mis en œuvre ont ainsi permis d'asseoir certaines thématiques comme cruciales pour le réseau des réserves et la nature qu'il protège[1]. En 2016, une résolution a été votée en assemblée générale pour conforter les travaux du groupe, et la décision a été prise de créer une commission TDD pour succéder au groupe.

Le présent document détaille les **orientations stratégiques** et les principaux **axes de travail** d'ici 2030 de la commission. Il s'appuie sur les travaux du comité de pilotage de la Commission Territoires et Développement Durable, produits entre novembre 2016 et mars 2017. Compte-tenu des études et recherches menées au sein de RNF, et aussi des domaines traités par la commission TDD, il est important de souligner que ces travaux ont bénéficié de la collaboration de Clara Therville sur les questions de perceptions, de postures et de sémantique.

Cette feuille de route, en cohérence avec le projet associatif RNF à horizon 2030[2], doit permettre à chacun de comprendre **la logique** des actions, de l'organisation et du fonctionnement des travaux engagés par les membres de RNF sur le patrimoine naturel. Elle s'adaptera aux évolutions régulières du cadre institutionnel, des facteurs environnementaux et des connaissances.

[1] Les réalisations du groupe TDD 2006-2016 (*voir en annexe 2*)
[2] Projet associatif RNF à horizon 2030 (2018)

II. Contexte et constats 2018

Les 10 prochaines années s'amorcent dans un contexte de plus en plus complexe et incertain pour exercer les métiers de gestionnaires :

- La **pression des changements globaux sur les espaces naturels s'accélère et s'intensifie**. Que ce soit le changement climatique, l'artificialisation des sols ou encore l'expansion des espèces exotiques envahissantes, les tendances sont alarmistes[3]. Ces évolutions sont visibles sur le terrain par bons nombres de gestionnaires, en Métropole comme sur les territoires ultra-marins.
- Ces changements, caractérisés par leur rapidité et leur intensité, **altèrent concrètement la composition et le fonctionnement des espaces naturels**, modifiant ainsi de manière fondamentale la façon dont nous les comprenons et dont nous les gérons. Ils **bouleversent les usages et les pratiques** au sein du socioécosystème[4] dans lequel les réserves naturelles évoluent[5].
- A l'horizon 2030, la dynamique des réserves naturelles régionales va rester plus forte que celles des réserves naturelles nationales, et **l'approche de leur gestion devra être de plus en plus territoriale et transversale**, pour « coller » aux objectifs et aux missions des collectivités territoriales. Quelle que soit la forme définitive que prendront les collaborations régionales entre l'Etat, l'AFB, les Régions et les Agences de l'eau, il est assuré que c'est de plus en plus à une échelle régionale que se dessineront les stratégies opérationnelles et les dynamiques de protection de la biodiversité[6].
- Enfin, c'est dans un paysage **institutionnel, administratif et financier** complexe et en mouvement constant que s'exercent les différents métiers du gestionnaire. La conduite des plans de gestion est fortement dépendante des schémas d'aménagement du territoire, de la gouvernance de la biodiversité ou encore de l'ingénierie de projet, à différentes échelles territoriales.

Ce contexte nécessite une **anticipation et une adaptation** continues des gestionnaires d'espaces naturels.

III. Rôles des commissions et principe d'intervention

C'est dans ce contexte que la commission inscrit sa feuille de route, en vue de fédérer, mobiliser et animer une communauté de gestionnaires d'espaces naturels protégés, tous statuts confondus, en termes de **veille** et d'**innovation**, de **retour d'expériences** et d'**évolution des pratiques**, ou encore de **mutualisation** et de **transfert** des savoirs et savoir-faire, selon les principes suivants :

3.1 RNF est résolument une structure inter-réseaux qui rassemble une grande variété d'acteurs de la protection de la nature sur les territoires (collectivités, ONG, PNR, CEN, Parcs Nationaux, Parcs Naturels marins, établissements publics, etc.) qui ont une vision, des valeurs et une culture communes. Ces acteurs ont des habitudes de travail reconnues en termes de qualité, de pertinence et de fiabilité. Les commissions agissent dans un **principe d'ouverture** pour susciter l'intelligence collective et la coopération active au-delà des membres de RNF, incluant les professionnels de la conservation de la nature, des géosciences, du climat, des sciences humaines et sociales, etc.

3.2 Le **champ d'intervention** de la commission TDD s'étend au sein du périmètre réglementaire de chaque réserve et dans la zone fonctionnelle dont elle dépend.

3.3 Le fonctionnement[7] de la commission TDD s'articule autour d'un groupe décisionnaire élu, renouvelé tous les 3 ans (le **bureau**), d'un organe de gouvernance dans lequel les membres s'impliquent volontairement (le **Comité de pilotage**) et de groupes de travail et de réflexion (les **ateliers**) qui réunissent quelques membres intéressés par une thématique en particulier. Elle est en lien direct avec les autres commissions de RNF pour engager des projets transversaux, notamment au sein de l'intercommission.

[3] 6ème rapport GIEC (2018) ; Rapports régionaux IPBES (2018)
[4] Le socioécosystème reconnait les interdépendances entre RN et territoires : interdépendances écologiques (dynamique des espèces, des populations, et des éléments), interdépendances socioécologiques (les usages que les hommes ont de la nature), interdépendances sociopolitiques (par exemple, moyens financiers de la RN réinjectés dans le territoire et inversement). (Therville, 2013)
[5] Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (2018)
6 Étude prospective « Diversité des organismes gestionnaires de Réserves Naturelles de France » (2018)
[7] cf note de cadrage des outils d'animation RNF (2017)

IV. Orientations stratégiques à horizon 2030

Les travaux de la commission s'articulent autour des **6 orientations stratégiques** suivantes :

OS1 – Ancrage
Affirmer et renforcer l'ancrage des réserves naturelles au sein des territoires

OS2 – Bien commun
Explorer la notion de bien commun et les dimensions socioéconomiques qui s'y rattachent

OS3 – Empreinte environnementale
Vers une empreinte environnementale neutre ou positive pour les structures gestionnaires des réserves naturelles

OS4 – Valorisation
Valoriser et diffuser les productions de la commission

OS5 – Plaidoyer
Faire valoir les intérêts des réserves naturelles

OS6 – Partenariat
Établir des alliances stratégiques

OS1 – Ancrage

Affirmer et renforcer l'ancrage des réserves naturelles au sein des territoires

La thématique de l'ancrage territorial découle d'une réflexion ancienne à RNF. Depuis « l'entreprise-territoire », notion mise en avant à l'AG RNF de 1997, des congrès thématiques dédiés se sont succédés pour mieux caractériser, comprendre et appréhender les paramètres et les conditions d'ancrage des RN dans leur territoire d'accueil. Cette notion, regroupant de nombreuses façons de la traiter, est qualifiée de « facteur clé de succès/réussite », dans les nouveaux documents d'accompagnement pour l'élaboration des plans de gestion des réserves.

Axe de travail 1.1 Faciliter le travail des gestionnaires en matière d'ancrage, d'appropriation et d'intégration territoriale

Constat : La méthodologie de Diagnostic d'Ancrage Territorial (DAT), expérimentée en plusieurs étapes 5 RNs depuis 2015, se concrétise en deux temps : tout d'abord un état des lieux du niveau d'ancrage sur l'espace naturel étudié, puis un travail d'analyse des points d'amélioration de cet ancrage, au moyen d'objectifs et d'actions à intégrer au plan de gestion de l'espace naturel. Considéré parmi les facteurs clefs de réussite de la conduite de plan de gestion, le DAT entre dans une phase de stabilisation de la méthode pour envisager un déploiement plus large au sein des réseaux, en visant notamment l'intégration d'un module « ancrage local » dans la méthodo d'élaboration des plans de gestion via le CT88.

But : Cet axe de travail vise à développer une boite à outils pour soutenir les gestionnaires dans la conduite des DAT. La mise à disposition de l'ensemble de ces outils aidera les gestionnaires à adopter une posture de facilitateurs/animateurs de projets de territoires intégrant les espaces naturels protégés. Ils contribueront également à améliorer la perception des réserves naturelles par les acteurs, partenaires et la population locale.

Résultats attendus : Boite à outils

Axe de travail 1.2 Accompagner les pratiques des acteurs locaux pour des activités plus respectueuses du patrimoine naturel

Constat : De nombreux acteurs socioéconomiques exercent des activités au sein des espaces naturels protégés et en périphérie. Ils peuvent avoir tout autant des impacts positifs que négatifs sur la gestion de ces espaces et il convient d'accompagner ces pratiques pour qu'elles concourent à l'atteinte des objectifs de conservation.

But : Cet axe de travail vise à étudier les modes de gouvernance pour y associer les nombreux acteurs qui interagissent avec les réserves naturelles, à faire valoir l'aspect positif de la réglementation, à aborder les notions de bien être dans les espaces naturels, à développer des outils de sensibilisation et de responsabilisation des acteurs et des partenaires locaux (élus, chasse, pêche, sport de pleine nature). Il cherchera également à valoriser les conventionnements et activités compatibles avec les enjeux de conservation.

Résultats attendus : élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action.

OS2 – Bien commun

Explorer la notion de bien commun et les dimensions socioéconomiques qui s'y rattachent

La commission TDD souhaite poursuivre son travail sur les aspects socio-économiques et au-delà dans une démarche prospective, explorer et proposer des modèles alternatifs permettant une meilleure prise en compte du patrimoine naturel dans les projets de territoire. Explorer notamment la notion de bien commun permettra de contribuer à fonder une autre vision du développement local. L'enjeu est alors de définir des orientations partagées par la communauté humaine pour un accès à une ressource (patrimoine local, dont un espaces naturel, savoirs faire, production agricole, forestière) équitablement partagée. Une telle approche appliquée à une réserve naturelle est en effet déterminante pour assurer son ancrage territorial. Elle permet aussi d'organiser sa gestion et sa valorisation dans un projet de territoire, avec toutes ses dimensions socio-économiques. Le concept de bien commun peut apporter un regard nouveau et refonder l'appropriation territoriale et la gouvernance des réserves naturelles.
Une telle approche offre un regard nouveau à différents niveaux de la vie d'une réserve naturelle, que ce soit au travers du bouclage de son budget annuel (modèle économique), au travers des activités économiques qui souvent sont présentes dans les espaces en gestion, jusqu'au rôle même de l'action du gestionnaire en matière économique (directe ou indirecte) avec les retombées que cela peut avoir sur les territoires (alternatives économiques).

Axe de travail 2.1 Mettre en évidence les valeurs ajoutées apportées par les réserves naturelles et les activités des gestionnaires sur les territoires

Constat : Les gestionnaires de réserves naturelles apportent des bénéfices au territoire qui va bien au-delà des missions de connaissance, protection et gestion du patrimoine naturel. Ils contribuent également aux dynamiques territoriales dans les domaines de la santé, du social, de l'éducation, de la formation, de l'économie, de la gestion des risques, de la culture et du patrimoine, etc… C'est l'ensemble de ces contributions qu'il s'agit de mieux appréhender pour mieux les valoriser.

But : Cet axe de travail vise à approfondir les travaux déjà engagés sur les valeurs ajoutées des réserves naturelles à leur territoire, notamment sur la contribution aux orientations des territoires et aux autres politiques publiques (au-delà des réserves naturelles) vers des modèles intégrant davantage l'environnement et le social. Il concourra à faire valoir les différentes missions que peut remplir le gestionnaire au bénéfice du territoire, à reconnaître la légitimité d'un gestionnaire de RN à en être un acteur à part entière et à développer une culture commune à partager avec les membres de RNF, les tutelles, les têtes de réseaux. Au regard des résultats de ces travaux, une réflexion sur l'ajout d'un nouveau pilier à RNF affirmant la composante territoriale sera également menée.

Résultats attendus : argumentaires démonstratifs sur les valeurs ajoutées des RNs et des gestionnaires sur leurs territoires ; méthodologie et outils pour mener à bien des études sur les valeurs ajoutées d'une RN, responsabiliser et sensibiliser les acteurs locaux, notamment les élus.

Axe de travail 2.2 Mener une réflexion sur le bonheur naturel brut (BNB) et proposer des indicateurs pour les réserves naturelles qui intègrent le bien être

Constat : Les espaces naturels sont des sources de bien être largement reconnus que ce soit pour le corps ou la santé mentale, comme élément du cadre de vie source d'apaisement, de spiritualité ou encore d'émerveillement. Ce rôle des espaces naturels n'est pas suffisamment objectivé et mis en avant comme contribution au bonheur de nos sociétés.

But : Il s'agit de recueillir des évidences sur la contribution des espaces naturels au bonheur de nos sociétés et d'organiser les messages afin de les porter à la connaissance du plus grand nombre et valoriser ainsi le rôle des réserves naturelles pour leur territoire.

Résultats attendus : Bibliographie sur les notions liées au bonheur naturel brut ; Construction d'un faisceau d'indicateurs visant une évaluation du bonheur et du respect des patrimoines au sein des réserves naturelles et de leurs territoires

Axe de travail 2.3 Accompagner les gestionnaires dans leur stratégie financière

Constat : La méthodologie des plans de gestion accompagne les gestionnaires dans l'élaboration de leur feuille de route, notamment en termes de diagnostic patrimonial, définition des enjeux, objectifs à atteindre et planification des opérations. Cependant, il existe encore des lacunes sur l'élaboration de stratégie financière pour mener à bien les opérations programmées dans les plans de gestion.

But : Cet axe vise à proposer aux gestionnaires des outils d'aide à la programmation financière et proposer des démarches de financements innovantes. Étant donné la diversité des situations et des attentes, les retours et partage d'expériences, le jumelage ou encore le transfert de compétences seront privilégiés.

Résultats attendus : Liste d'outils et recueil d'expérience d'aide à la programmation financière.

OS3 – Empreinte environnementale

Vers une empreinte environnementale neutre ou positive pour les structures gestionnaires des réserves naturelles

Les différentes activités de l'équipe gestionnaire ainsi que des acteurs accueillis sur la réserve naturelle, ont un impact sur l'environnement, que l'on peut nommer « empreinte environnementale », par exemple en termes de consommation d'énergie, de consommation et de qualité de l'eau, de production de déchets, d'émission de gaz à effet de serre, etc. Il est possible de réduire ces impacts par la mise en place de démarches écoresponsables. Plusieurs démarches peuvent permettre au gestionnaire d'organiser, de valoriser et d'aller plus loin dans ces actions. De démarches très simples et intuitives jusqu'aux démarches certifiées (EMAS, ISO…), chaque gestionnaire peut s'engager comme il le souhaite. Le rôle d'exemple du gestionnaire au sein de son territoire d'intervention est par ailleurs loin d'être négligeable.

Axe de travail 3.1 Aider les structures gestionnaires de réserves naturelles et RNF à diminuer l'impact de leurs activités sur l'environnement

Constat : Comme tout secteur d'activités, les organismes gestionnaires ont une empreinte environnementale qu'il convient de diagnostiquer pour identifier les axes d'amélioration afin de tendre vers un impact neutre voir positif.

But : Cet axe de travail vise à créer des outils d'accompagnement des structures gestionnaires pour limiter leur impact dans le domaine des transports, des déchets, de l'eau ou encore de l'air.

Résultats attendus : Intégration des outils développés dans la méthodologie des plans de gestion

Axe de travail 3.2 Encourager RNF à se doter d'un système de management de l'environnement

Constat : C'est dans la culture de RNF que de montrer l'exemple sur l'amélioration de la prise en compte de l'environnement dans les pratiques quotidiennes professionnelles. De nombreux efforts ont été faits dans l'organisation des évènements (ex : congrès) ou des déplacements (train, prime vélo, etc.). Pour aller plus loin et formaliser davantage cette approche, la commission TDD souhaite encourager RNF à se doter d'un système de management de l'environnement (SME).

But : Il s'agit d'accompagner RNF dans une meilleure prise en compte de son empreinte environnementale dans ses activités. Les actions sont à la fois d'ordre ponctuelle (ex : privilégier les transports doux pour se rendre au congrès RNF) que structurelle (ex : identifier un SME adapté aux particularités et capacités de RNF).

Résultats attendus : Mise en œuvre d'un SME ; retour d'expériences auprès du réseau.

OS4 – Valorisation

Valoriser et diffuser les productions de la commission

Constat : Depuis sa création, la commission a toujours été attachée à valoriser et diffuser ses productions pour les rendre accessibles aux professionnels de la gestion des espaces naturels : cahier technique « Mise sous cloche ou intégration aux territoires ? », portrait socioéconomique des réserves naturelles, colloque de restitution du projet « valeurs ajoutées », etc.

But : Il s'agit ici de donner de la visibilité et de rendre accessible les productions de la commission en contribuant à la stratégie de valorisation des productions de RNF et du réseau des gestionnaires de réserves naturelles, ainsi qu'à la stratégie de communication de RNF.

Résultat attendu : Les travaux de la commission intègre la dimension « valorisation » dans sa programmation.

OS5 – Plaidoyer

Faire valoir les intérêts des réserves naturelles

Constat : La commission regroupe de nombreux experts pouvant être sollicités pour contribuer aux avis émis par RNF sur la protection du patrimoine naturel.

But : Sur la base d'une auto-saisine des membres de la commission, ou en fonction des demandes exprimées par le Conseil d'Administration de RNF ou d'autres partenaires, la commission alimente le plaidoyer de RNF en délivrant par exemple des analyses/avis ou en proposant des motions aux assemblées générales. La sensibilisation/responsabilisation des élus, et les enjeux liés à la création de nouvelles réserves font partis des enjeux identifiés.

Résultat attendu : Le plaidoyer de RNF est alimenté par les membres de la commission.

OS6 – Partenariats

Établir des alliances stratégiques

Constat : La diversité des sujets traités au sein de la commission, selon une approche inter-réseaux, amène les membres à solliciter des expertises externes et des partenaires techniques ou financiers.

But : Cet axe de travail vise à organiser la stratégie d'acteurs de la commission en établissant une cartographie des relations existantes actuellement établies et celles qui seront à formaliser prioritairement pour améliorer le cadre partenarial accessible à la commission. Un focus particulier sera mené pour associer la sphère scientifique des sciences humaines et sociales (par exemple, sociologie et économie pour l'étude des services écosystémiques ; sociologie pour l'étude des perceptions ; anthropologie pour l'étude des interactions Homme – Nature, etc.).

Résultats attendus : Cartographie des acteurs en cours et à venir, conventions cadre entre RNF et ses partenaires.

Annexe 1 - Préfiguration de l'arborescence de la commission

Est entendue ici par arborescence l'organisation en pôles et ateliers pressentie à ce jour pour la commission TDD, au regard du chantier des nouveaux outils d'animation de RNF. Voici les trois pôles envisagés, en résumé schématique :

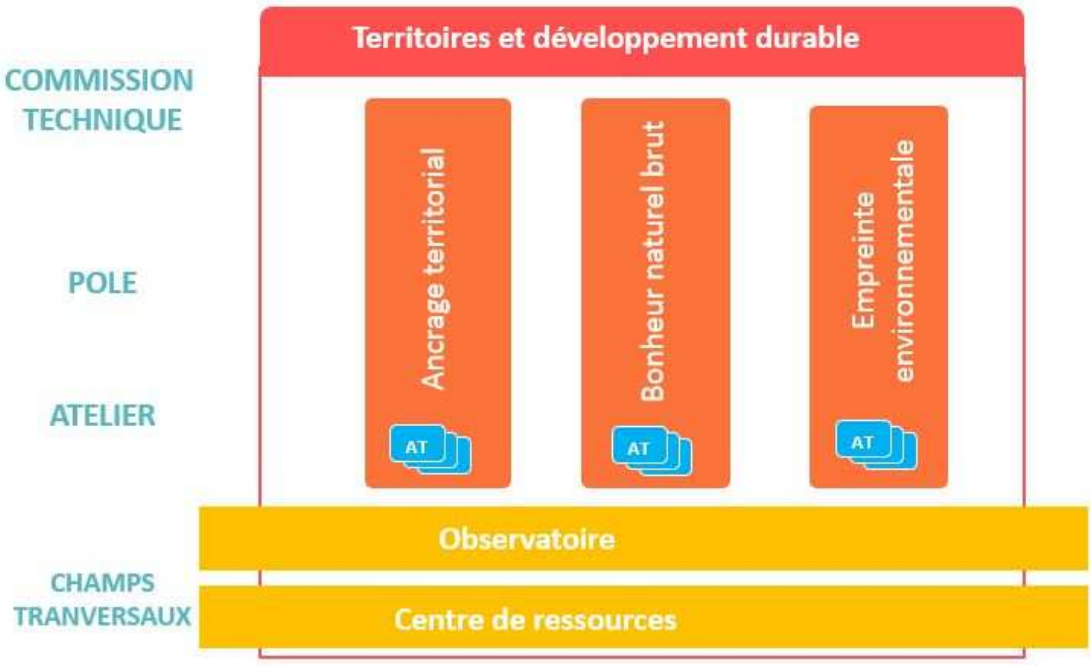

- **Ancrage territorial** : le bon ancrage local d'une réserve naturelle constitue la garantie d'un projet de protection de la réserve naturelle partagé et soutenu sur le long terme. Ce pôle traiterait des leviers facilitateurs de l'ancrage territorial des réserves naturelles, intégrant les relations d'usages (ex. : natura 2000, sports de nature).
- **Bonheur naturel brut** : il s'agit ici d'aider les gestionnaires à être moteurs d'un développement du territoire plus respectueux du patrimoine naturel, de prôner une vision du développement local s'appuyant sur l'économie sociale et solidaire, sur l'économie circulaire, sur l'intendance des territoires (le concept de « landstewardship », où les gestionnaires sont impliqués dans l'animation territoriale). Il s'agit également d'apporter aux membres des outils et approches économiques pour valoriser ce qu'apporte une réserve au territoire qui l'accueille, valoriser l'effet réserve. En cours actuellement : le projet valeurs-ajoutées des RN pour leur territoire.
- **Empreinte environnementale** : aider les membres du réseau à s'engager dans des démarches d'écoresponsabilité structurées en SME pour s'inscrire sur le long terme et dans les projets de structures (gestionnaires/RNF notamment) et dans les plans de gestion. Plusieurs activités sont réalisées ponctuellement depuis 2007 (ex. : écoresponsabilité du congrès RNF, intégration de l'écoresponsabilité dans la méthodologie des plans de gestion).

Annexe 2 - Les réalisations du groupe TDD, 2006-2016

A partir de 2003, RNF a engagé des activités pour soutenir **un développement durable dans les réserves naturelles et à l'échelle du réseau**[8]. Le **groupe** qui s'est constitué **en 2006** pour traiter de ce sujet a établi un cap à suivre pour le moyen terme[9]. Depuis 10 ans et avec l'appui du CA, les membres du groupe Territoires et développement durable ont développé et mis en œuvre un programme qui s'est progressivement structuré. Le groupe s'est particulièrement investi **en 2008** dans l'organisation du **congrès** des réserves naturelles sur la thématique du développement durable. Une **motion** a été votée en assemblé générale, appelant les autorités de classement et d'administration des réserves naturelles (l'Etat et les Régions) à soutenir les activités des gestionnaires qui répondent aux principes du développement durable. Un dossier spécial développement durable a été rédigé la même année dans la **lettre des RN**.
Entre 2010 et 2011, Le groupe a travaillé à l'élaboration du **cadre de référence du développement durable dans les réserves naturelles**. Face à l'ampleur de la tâche, il a choisi de se concentrer sur deux axes, validés au plan stratégique 2011-2015 de RNF : le lien aux territoires et l'écoresponsabilité. Une **résolution** a été votée en **2016** pour encourager et asseoir la dynamique développée au sein du réseau à travers la création d'**une commission dédiée**.

Lien aux territoires
Des projets ont été développés visant à mieux connaitre les liens qui se tissent entre les réserves naturelles et leur territoire d'accueil, entre les gestionnaires et les acteurs locaux. Engagée en 2010, la **thèse de Clara Therville**[10] a livré en 2013 des résultats fondateurs d'une meilleure connaissance des interactions en jeu. En 2014, RNF a monté une **formation** avec l'ATEN et le CEFE-CNRS s'appuyant sur la thèse. Cette formation a été plébiscitée par les participants gestionnaires de réserves.
En 2015, pour répondre aux difficultés rencontrées par les franciliens, RNF, la Région Ile-de-France et la DRIEE se sont associés pour élaborer une méthode opérationnelle de **diagnostic de l'ancrage territorial des réserves franciliennes**, et pour trouver avec les gestionnaires des solutions adaptées au contexte francilien. La démarche a été présentée en congrès 2016. Les livrables réalisés avec le groupement de prestataires Actéon-Biotope sont en cours de validation. En 2017 la méthode francilienne va être testée sur d'autres territoires, notamment outre-mer.
En parallèle et à l'invitation du CA, depuis 2012 le groupe TDD développe une approche visant à caractériser la **contribution socioéconomique des réserves naturelles à leur territoire**. Une approche descriptive a été construite avec l'appui des membres à travers deux ateliers en congrès, **en vue d'enrichir l'observatoire des**

[8] *« Les réserves naturelles et le développement durable »* Numéro spécial de la lettre des RN n°72, RNF, rédactrice en chef Natacha Konieczka, été 2003
[9] « Contribution des réserves naturelles au développement durable des territoires – Note prospective », RNF - comité de pilotage du groupe, sous la coordination de Natacha Konieczka, déc. 2006
[10] *« Des clichés protectionnistes aux approches intégratives : l'exemple des réserves naturelles de France »*, Clara Therville. mars 2013. Thèse portée avec RNF, l'université de Bretagne occidentale et le CEFE-CNRS de Montpellier.

réserves naturelles[11]. En 2016 a été réalisé et présenté en congrès le premier **portrait socioéconomique des réserves naturelles de France**. En 2017 s'engage un focus sur les sports de nature.
Pour la première fois à RNF, un **projet transversal** a été monté à l'initiative du groupe TDD avec la commission Education à l'environnement et le club RNR, afin de **caractériser les valeurs-ajoutées des réserves naturelles et de les faire connaitre**, en particulier aux élus qui se trouvent à l'interface avec tous les acteurs du territoire. Ce projet 2015-2017 commence à livrer ses résultats.

Ecoresponsabilité
Depuis 2007 et la **signature par RNF de la déclaration écoresponsable portée par les Amis des Marais du Vigueirat** dans le cadre du LIFE promesse sur la labellisation EMAS, le groupe TDD développe des activités et une boîte à outils visant à épauler les gestionnaires de réserves naturelles dans leurs démarches écoresponsables. Cela répond à la recherche d'une meilleure cohérence d'action avec le cœur de métier : protéger, gérer et faire découvrir la nature. Cela répond aussi à la volonté de montrer l'exemple.
De **nombreux ateliers** ont ainsi été consacrés à l'écoresponsabilité **lors des événementiels nationaux, dont deux en commun** avec le réseau des conservatoires d'espaces naturels, en 2009 et 2015. Dès 2010, les membres du groupe TDD ont fondé avec l'ATEN et d'autres réseaux nationaux **le REGEN, réseau écoresponsable des gestionnaires d'espaces naturels**. Piloté par l'ATEN, ce groupe inter-réseaux a permis de monter une formation à l'écoresponsabilité en 2012 et de réaliser trois **journées d'échanges techniques (JET)** en 2013 sur les déchets, en 2014 sur la gestion écoresponsable de l'eau, et en 2016 sur l'écomobilité. Cette dernière JET a été co-organisée avec la communauté de communes du Val de Drôme et accueillie par la Réserve Naturelle des Ramières du Val de Drôme, innovante en la matière.

Depuis 2007, l'association RNF cherche à réduire l'impact sur l'environnement des activités liées à son congrès annuel. Le groupe TDD a contribué depuis à la sensibilisation des organisateurs et des congressistes. Une **charte des congrès RNF écoresponsables** a été réalisée en interne, associée d'un ensemble de **recommandations** techniques. A chaque nouvelle édition, les organisateurs locaux et nationaux co-signent la charte. Un bilan écoresponsable a été mené durant plusieurs éditions via l'auto-diagnostic ADERE. RNF a par ailleurs fait construire les **locaux** qui accueillent à ce jour l'essentiel de l'équipe à Dijon. Le bâtiment respecte les normes **BBC** 2015 et s'inscrit dans la dynamique écoresponsable de tout un écoquartier. Il intègre en façade l'un des plus grands hôtels à insecte de France.

En 2015, RNF a engagé une **mission de service civique** visant à faire le point des démarches écoresponsables dans le réseau et à proposer des préconisations afin de poursuivre à différentes échelles : celle du gestionnaire dans son activité de terrain et en lien avec son territoire, celle de RNF dans son animation de réseau (congrès, commissions…) et celle de l'équipe salariée de l'association dans ses locaux. Pour l'heure, les démarches engagées sont majoritairement de type « informelles » car basées davantage sur la volonté de personnes plutôt que l'engagement des structures, n'incluant pas cette activité dans le plan de charge ni dans le budget, ne recevant pas de moyens financiers ou techniques spécifiques. Ce type de démarches écoresponsables apporte certes des résultats (mise en place de compost, mise en place d'une bonne gestion des déchets, achat de matériaux de bureautique éco labellisé, recyclage de papiers et moins d'impressions etc.), mais cependant difficiles à pérenniser dans le temps et à valoriser du fait d'une organisation au fil de l'eau. L'enjeu principal identifié est d'**amener progressivement les membres du réseau vers un engagement volontaire structuré sur le long terme, de management environnemental,** où chaque structure puisse identifier et suivre ses impacts dans le temps, les réduire, valoriser ses efforts d'organisation et les résultats obtenus, tout cela à son rythme et avec les moyens dédiés correspondants.

En attendant un positionnement politique fort d'engagement de RNF, le groupe TDD poursuit son appui aux gestionnaires via l'intégration du principe et des démarches d'**écoresponsabilité dans la méthodologie des plans de gestion**. Les travaux ont abouti en 2012, au moment où la méthodologie des plans de gestion a été remise en question. Il reste à adapter ce travail à la nouvelle méthodologie, objet des activités 2017.

[11] *« Contribution socioéconomique des réserves naturelles à leur territoire, approche descriptive pour l'observatoire des RN : élaboration d'indicateurs de référence »*, groupe TDD RNF, septembre 2013